

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

31^e séance

Compte rendu intégral

3^e séance du jeudi 31 octobre 2024

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ROLAND LESCURE

1. Réduire les contraintes énergétiques pesant sur l'offre locative et juguler leurs effets sur la crise du logement (p. 6315)

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite) (p. 6315)

M. Inaki Echaniz

M. Jean-Pierre Taite

Mme Julie Laernoës

M. Mickaël Cosson

M. Henri Alfandari

M. Jean-Paul Lecoq

M. Maxime Michelet

M. Frédéric Falcon, rapporteur de la commission des affaires économiques

Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques

Mme Valérie Létard, ministre du logement et de la rénovation urbaine

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 6323)

Article unique (p. 6323)

M. Emmanuel Taché de la Pagerie

M. Jean-Luc Fugit

M. François Piquemal

M. Inaki Echaniz

M. Jean-Pierre Taite

Mme Delphine Batho

M. Mickaël Cosson

Mme Elsa Faucillon

Amendements n^{os} 1, 2, 3

Rappel au règlement (p. 6327)

Mme Sophia Chikirou

Article unique (suite) (p. 6327)

Rappel au règlement (p. 6329)

Mme Sandrine Runel

Après l'article unique (p. 6329)

M. Frédéric Falcon, rapporteur

Suspension et reprise de la séance (p. 6329)

2. Instauration de peines planchers pour certains crimes et délits (p. 6330)

PRÉSENTATION (p. 6330)

Mme Pascale Bordes, rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

M. Didier Migaud, garde des sceaux, ministre de la justice

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6332)

M. Michaël Taverne

M. Ludovic Mendes

M. Ugo Bernalicis

Mme Colette Capdevielle

M. Ian Boucard

3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 6337)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE M. ROLAND LESCURE

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

RÉDUIRE LES CONTRAINTES ÉNERGÉTIQUES PESANT SUR L'OFFRE LOCATIVE ET JUGULER LEURS EFFETS SUR LA CRISE DU LOGEMENT

Suite de la discussion d'une proposition de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi visant à réduire les contraintes énergétiques pesant sur l'offre locative et à juguler leurs effets sur la crise du logement (n^{os} 278, 478).

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

M. le président. La parole est à M. Inaki Echaniz.

M. Inaki Echaniz. Hier, des pluies torrentielles se sont abattues sur la région de Valence, en Espagne. Le gouvernement espagnol vient d'annoncer la mort d'au moins 158 personnes et des milliers de sinistrés. Permettez-moi d'exprimer notre solidarité avec toutes les victimes, parmi lesquelles de nombreux Français.

Ces événements dramatiques témoignent de la culmination d'épisodes pluvieux, violents, tels que ceux qui ont frappé notamment l'Ardèche, la Lozère et les Pyrénées-Atlantiques ces dernières semaines. Ils démontrent que l'intensification des phénomènes climatiques, induite par le changement climatique, représente un danger majeur pour l'habitabilité de certains territoires et commande d'accélérer l'adaptation de notre pays à ces changements.

Or, face à ces réalités, que proposez-vous ? De supprimer l'obligation de rénovation thermique des logements ! Ce déni de réalité ne devrait pas nous surprendre, venant d'un parti profondément fâché avec la science, comme avec les faits.

Mme Fatiha Keloua Hachi. Fâché ou facho ?

M. Inaki Echaniz. Cependant, il met gravement en danger les Françaises et les Français. Le parc français de résidences principales comptait en 2023 près de 5 millions de passoires thermiques. Nier la nécessité d'en réduire le nombre est donc une aberration.

Alors qu'au cœur de nos villes les températures dépasseront régulièrement les 40 degrés en journée et les 25 degrés la nuit en été, nous faisons face à des enjeux non plus de confort, mais de santé publique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)* Fidèles à vous-mêmes, vous continuez néanmoins d'alarmer les spécialistes du climat, dans une stratégie absurde de négation du changement climatique.

La rénovation énergétique des logements est pourtant aussi un enjeu de souveraineté, celle-là même qui obsède pourtant l'extrême droite. Les besoins des bâtiments, en particulier dans le parc résidentiel, représentent respectivement 40 % et 25 % de la consommation en énergie. La crise qui a débuté en 2021 nous en a d'ailleurs donné un avant-goût inquiétant, en révélant les faiblesses structurelles de la France, liées notamment à la forte variabilité climatique de notre consommation et à notre insuffisante autonomie énergétique en hiver.

Nous devons donc viser à la fois la maîtrise de notre consommation et la diversification du mix électrique, ce qui plaide tout autant pour un développement accéléré des énergies renouvelables, aux côtés du parc électronucléaire, que pour la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires, sans oublier des normes ambitieuses pour la construction nouvelle. Aucune autre solution ne permettra de répondre à cet enjeu majeur.

Toutefois, loin de traiter ces enjeux, vous vous contentez de faire de la rénovation énergétique le bouc émissaire de la crise du logement. Quelle hypocrisie de la part d'un groupe d'extrême droite, qui vote depuis quinze jours contre toutes nos propositions visant à renforcer le prêt à taux zéro (PTZ), à réduire de 300 millions d'euros le rendement de la réduction de loyer de solidarité (RLS) pour redonner des moyens aux bailleurs sociaux, à abaisser la TVA sur le logement social ou encore à limiter l'invasion des meublés touristiques en rééquilibrant la fiscalité entre les locations de longue et de courte durée !

Vous ne combattez pas la crise du logement ; vous l'entretenez, au contraire, en protégeant les errements des gouvernements qui se sont succédé ces sept dernières années. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

Déni ou mépris, vous ne soutenez aucune politique en faveur du logement des Français ni ne contribuez à améliorer leur qualité de vie. Nous pensons, contrairement à vous, que l'État doit accentuer sa politique en matière de rénovation énergétique, y compris en corrigeant les défauts de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets – dite climat et résilience –, qui demeure perfectible.

Mme Sandra Marsaud. Elle a le mérite d'exister !

M. Inaki Echaniz. C'est ainsi qu'avec mon collègue Bastien Marchive, nous avons déposé, soutenus par nos groupes respectifs, une proposition de loi visant à réaffirmer le cap de la rénovation énergétique des logements, tout en apportant les souplesses, aménagements et précisions juridiques...

Mme Delphine Batho. Ben voyons !

M. Inaki Echaniz. ...qui permettront son déploiement effectif dans les copropriétés, en préservant les intérêts des propriétaires bailleurs comme des locataires et en réduisant les litiges. (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Certains d'entre vous voudraient faire disparaître le calendrier d'interdiction des passoires thermiques classées en fonction du diagnostic de performance énergétique (DPE). Nous le rendrons opérant, au contraire, et nous comptons sur tous ceux qui partagent notre ambition en faveur du logement et du climat pour voter notre texte, qui sera bientôt à l'ordre du jour.

Dans cette attente, nous nous opposerons avec vigueur à la présente proposition de loi, qui est à votre image, c'est-à-dire rétrograde, populiste, climatosceptique et dangereuse pour les Françaises et les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Taite.

M. Jean-Pierre Taite. Le constat pour des milliers de familles est sans appel : des maisons qui, vues de l'extérieur, semblent soignées et accueillantes, mais à l'intérieur desquelles tout se dérègle. Des meubles décollés des murs pour éviter qu'ils ne moisissent, des parois qui suintent dès que le froid s'installe, des fissures qui réapparaissent malgré les couches de peinture fraîche, révélant l'insalubrité qui ronge le quotidien. Voilà la vie dans une passoire thermique : l'humidité qui s'incruste, le froid qui traverse chaque pièce, malgré tous les efforts pour s'en protéger.

Face à cette réalité, que propose le Rassemblement national ? De supprimer les normes de décence énergétique, d'autoriser la location de passoires thermiques et d'abandonner les locataires.

M. Ian Boucard. C'est irresponsable !

M. Jean-Pierre Taite. Oui, vous abandonnez les locataires les plus modestes dans une insécurité énergétique inacceptable, sans vous en rendre compte.

En France, 17 % des logements sont classés F ou G, ce qui représente plus de 5 millions d'habitations. Ce sont ainsi 1,5 million de familles qui tentent de se chauffer sans se ruiner : dans un logement classé G, la facture énergétique serait de l'ordre de 2 250 euros par an, alors qu'elle ne serait que de moitié dans un logement de classe D. Vivre dans une passoire thermique, ce n'est donc pas seulement vivre dans un logement mal isolé ; c'est subir des factures exorbitantes et un environnement froid, humide, propice aux moisissures ; bref, un quotidien insalubre pour beaucoup de familles.

Or que propose ce texte, sinon de laisser les familles modestes continuer à subir des conditions de vie indignes, tout en accroissant leur précarité économique ?

Mme Élisabeth Martin. Forcément, ce sont les amis des riches !

M. Jean-Pierre Taite. Nos efforts doivent se concentrer sur l'accompagnement des propriétaires et la rénovation énergétique, et non sur un démantèlement des normes. À ceux qui estiment que les propriétaires n'ont pas les moyens d'assumer les travaux, nous répondons qu'il est possible de créer des dispositifs adaptés. La loi « climat et résilience » prévoit des mesures progressives : elles peuvent être ajustées et prolongées dans certains cas. Le gouvernement Barnier a d'ailleurs annoncé l'élargissement du PTZ, afin de permettre l'accès à la propriété et de soutenir les rénovations.

Par ailleurs, les travaux de rénovation représentent 4 millions d'emplois directs et indirects. C'est donc une occasion unique de relancer un secteur sinistré, de revitaliser les territoires et de garantir des emplois stables aux artisans et aux PME. En supprimant l'obligation de rénovation, le RN propose ni plus ni moins que de retirer le dernier poumon économique d'un secteur qui en a pourtant vraiment besoin.

M. Ian Boucard. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Taite. Ne faites pas croire que le DPE est le seul coupable. La crise du logement est bien plus complexe : les taux d'intérêt explosent, les taux d'emprunt sur vingt ans sont passés de 1,2 % à 3,8 % en 2023, réduisant en seulement un an la capacité de financement d'un ménage moyen de 200 000 euros à 168 000 euros. De plus, le marché de la construction est en recul, avec une chute de près de 30 % des mises en vente de logements neufs en 2023.

Nous appelons à une refonte complète du texte, structurée autour de deux priorités essentielles. Premièrement, l'instauration d'un plan pluriannuel de travaux (PPT) pour les logements en copropriété.

M. Inaki Echaniz. C'est déjà prévu ! Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit ! Nous examinerons une proposition de loi en ce sens lors de notre niche le 12 décembre !

M. Jean-Pierre Taite. Ce dispositif suspendrait le statut d'indécence énergétique pour chaque logement situé en copropriété, le temps d'élaborer un plan de travaux ambitieux sur dix ans. Cela permettrait de lever temporairement l'interdiction de location pour les logements concernés, tout en garantissant des rénovations concrètes et contrôlables, grâce au DPE collectif de l'immeuble.

Deuxième priorité : reporter de trois ans l'interdiction de location des logements énergivores. Les objectifs de rénovation fixés par la loi de finances pour l'année 2024 n'ont pas suffi à traiter toutes les passoires thermiques. Compte tenu des prévisions budgétaires pour l'année 2025, il est évident qu'un délai est nécessaire pour rénover les logements classés G, actuellement visés par une interdiction de location dès le 1^{er} janvier 2025. Par conséquent, nous défendons des mesures concrètes, des aides ciblées, des solutions pragmatiques pour répondre aux vrais problèmes des Français.

M. Ian Boucard. C'est du bon sens !

M. Jean-Pierre Taite. Votre proposition de loi n'est qu'une tentative désespérée du RN de capitaliser sur la détresse des Français, sans offrir la moindre solution valable. Ouvrir les vannes et autoriser les passoires thermiques, c'est inviter les propriétaires à négliger l'état de leurs logements, c'est abandonner les familles locataires aux factures d'énergie les plus lourdes. C'est pourquoi la Droite républicaine ne votera pas ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Marc Fesneau applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Julie Laernoès.

Mme Julie Laernoès. Alors que nous venons de changer d'heure et qu'il va commencer à faire froid, nous devrions tous nous inquiéter pour les plus de 12 millions de nos compatriotes qui sont en situation de précarité énergétique. Mais visiblement, pas vous, députés de l'extrême droite ! (*« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Nous devrions tous nous alarmer des difficultés qu'ils rencontreront pour maintenir une température acceptable dans leurs logements, pour faire face à leurs factures d'énergie et pour préserver leur santé. Mais pas vous, les affidés de Marine Le Pen ! (*Mêmes mouvements.*)

Nous devrions tous nous mobiliser pour exiger l'application de mesures concrètes, afin de rénover les 5 millions de passoires énergétiques et que chacun dispose d'un logement protecteur pour passer l'hiver et vivre dignement, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Mais pas vous !

L'extrême droite se moque éperdument de protéger le climat et les Français modestes !

M. Kévin Pfeffer. Vous faites cela constamment ! Pourtant, personne ne veut de vous !

Mme Julie Laernoës. Vous, ce qui vous réveille la nuit, ce sont ces riches multipropriétaires qui, malgré une loi adoptée en 2021, ne s'y sont toujours pas conformés.

Mme Le Pen et ses sbires nous proposent donc d'abroger nos exigences réglementaires en matière de décence et de rénovation énergétiques. (*Brouhaha sur les bancs du groupe RN.*) Certes, nous savions déjà que l'extrême droite était climatosceptique et manquait cruellement de compréhension des enjeux environnementaux ; néanmoins, nous atteignons ici un point de non-retour !

Votre antiécologisme primaire ne cherche même plus à cacher, derrière cette proposition de loi, une imposture sociale ! En effet, mesdames et messieurs les représentants de l'extrême droite, vous prétendez pouvoir résoudre la crise du logement pour nos compatriotes, en mettant fin aux exigences de rénovation, qui sont, je cite votre rapporteur, « économiquement et socialement insoutenables ». Sérieusement ? Savez-vous ce qui est insoutenable...

M. Jean-Philippe Tanguy. C'est de vous entendre !

Mme Julie Laernoës. ...économiquement et socialement ? C'est de devoir choisir, en hiver, entre se chauffer et se nourrir ! C'est de continuer à recevoir des factures de chauffage exorbitantes, tout en vivant dans des conditions sanitaires indignes. Demandez donc ce qui est insoutenable aux 14 % de ménages qui sont en situation de privation matérielle et sociale dans leur logement. Vous affirmez que le concept de décence énergétique est, je cite de nouveau votre rapporteur, « inconsistent ». Mais n'avez-vous pas honte ? Allez demander à ceux qui vivent dans une passoire énergétique ce qu'ils pensent de la décence de leurs factures d'énergie. Puisque vous ne semblez rien connaître des difficultés de nos concitoyens, je vous rappelle que leurs dépenses liées à l'énergie s'élèvent en moyenne à 3 500 euros par an. Cela ne vous paraît-il pas indécent ?

En réalité, avec cette proposition de loi, vous dévoilez davantage votre vrai visage : vous sacrifiez, par affinité, l'écologie et les classes moyennes et populaires sur l'autel des intérêts financiers des plus fortunés et des industries pétrogazières, françaises ou russes.

Mme Cyrielle Chatelain. Elle a raison !

Mme Julie Laernoës. Vous prétendez défendre la cause des petits propriétaires, mais vous omettez de dire que plus de 55 % des passoires énergétiques sont détenues par des ménages que leur niveau de vie moyen classe dans l'un des trois derniers déciles de revenus – les plus riches. Vous omettez aussi de dire que 3,5 % des ménages détiennent plus de la moitié des logements.

Oui, nous devons accompagner les propriétaires les plus modestes, mais quand la gauche et notamment le groupe Écologiste et social s'en préoccupent – nous nous sommes battus à l'occasion des discussions budgétaires pour mieux financer la rénovation et accompagner les propriétaires –, soit vous avez piscine, soit vous vous y opposez avec vigueur.

Un député du groupe RN. Une piscine chauffée !

Mme Julie Laernoës. En bref, vous êtes des imposteurs. (*Mme Cyrielle Chatelain applaudit.*) Vous mentez aux Français. Vous vous opposez aux solutions justes qui visent à les aider à finir le mois et à les encourager à contribuer au combat du climat – vous remettez systématiquement en cause ces solutions (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.* – *M. Inaki Echaniz applaudit également.*) Vous êtes définitivement une plaie pour les générations futures, pour les plus vulnérables et pour notre planète. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC.*)

Je m'adresse maintenant aux collègues de droite du socle commun, qui ont déposé des amendements pour faire évoluer les dispositions de cette proposition de loi. Ferez-vous le lit de l'extrême droite et donnerez-vous de la crédibilité à ce texte méprisant pour les plus modestes, un texte dogmatique, irrationnel et contre-productif pour la transition écologique ? (*Mêmes mouvements.*) Ne soyez pas aussi lamentables que l'extrême droite !

M. Éric Ciotti. Cette proposition de loi protège les plus modestes !

Mme Julie Laernoës. Certes, il reste des freins à lever pour faciliter et accompagner les rénovations. C'est ce que mon ancienne collègue Renaissance Marjolaine Meynier-Millefert et moi-même nous sommes attelées à faire l'année dernière, lors d'une mission d'information relative à la rénovation énergétique des bâtiments – je vous invite à lire le rapport. Mais abroger ou repousser nos objectifs de rénovation serait une décision irresponsable, qui aggraverait les problèmes écologiques, économiques et sociaux que nous tentons de résoudre. Le groupe Écologiste et social votera donc résolument contre ce texte, et invite tous les parlementaires responsables à faire de même. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC.*)

M. le président. La parole est à M. Mickaël Cosson.

M. Mickaël Cosson. La question de la rénovation thermique et de l'isolation des logements se pose depuis les chocs pétroliers des années 1970. Depuis cinquante ans, les passoires thermiques ont des conséquences délétères pour nos concitoyens les plus modestes, qui se retrouvent de plus en plus en situation de précarité énergétique. À cela s'ajoute un impératif écologique qui doit nous mobiliser collectivement. Le logement est à l'origine de 18 % des émissions de CO₂ en France, ce qui n'est pas anodin – les passoires thermiques constituent l'une des principales sources de ces émissions. Nous connaissons également une crise sans précédent de l'offre de logement.

Le débat que nous engageons relève donc d'une triple urgence : sociale, écologique et économique – toute la filière du bâtiment est concernée. C'est dans cette optique qu'a été pensée l'interdiction progressive des passoires thermiques, sur laquelle le groupe RN propose de revenir pour répondre à la crise du logement.

Depuis 1973 et les premières actions menées pour isoler les constructions, il s'est écoulé cinquante ans. Plusieurs réglementations thermiques se sont succédé – la RT 2000, la RT 2012, la RT 2020. De nombreuses opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah) ont été menées afin d'accompagner les propriétaires bailleurs dans la réhabilitation de leur bien grâce à des subventions. Depuis plus de vingt ans, les propriétaires bénéficient de crédits d'impôt. Enfin, face à la crise énergétique, les travaux de réhabilitation thermique ont été encouragés.

Ces dispositifs représentent autant d'occasions de rénover son logement, dont les propriétaires bailleurs les moins scrupuleux n'ont pas voulu – ou pas pu – se saisir. Par votre texte, vous leur permettez de continuer à ne pas le faire au cours de la prochaine décennie. Chers collègues du groupe RN, vous me surprenez, vous les défenseurs du pouvoir d'achat,...

Plusieurs députés du groupe RN. Oui, merci !

M. Mickaël Cosson. ...vous qui annoncez et répétez ce que les personnes veulent entendre sans l'appliquer. (*M. Pierre Cazeneuve applaudit.*)

M. Marc Fesneau. Eh oui !

M. Mickaël Cosson. En déposant ce texte, vous démontrez que vous faites aussi ce que vous n'annoncez pas et dont les Françaises et les Français ne veulent pas entendre parler.

Un député du groupe RN. C'est dans le programme !

M. Mickaël Cosson. Vous voulez maintenir les locataires dans la précarité énergétique, pérenniser la misère pour ratisser les voix de la colère qui se tournent vers les extrêmes, comme le grand râteau national sait le faire.

M. Sylvain Maillard. Eh oui ! Très bien !

Mme Marine Le Pen. Ce n'est pas du complotisme, ça ?

M. Mickaël Cosson. Cette crise est profonde, complexe, et elle a des causes multiples. Les députés du groupe Les Démocrates ne croient pas qu'il soit possible et pertinent d'y répondre en jetant le discrédit sur un instrument, le DPE, dont nous avons réellement besoin – il est peut-être perfectible, mais pas inutile.

Vous estimez que 600 000 logements loués sont classés G et auraient donc vocation à être retirés du marché en 2025, mais vous faites l'impasse sur certains chiffres.

Mme Blandine Brocard. Ça, c'est du travail sérieux !

M. Mickaël Cosson. Tout d'abord, ces chiffres datent de début 2023, et des centaines de milliers de rénovations de logements classés G ont eu lieu entre-temps. Ensuite, les critères du DPE ont évolué en juillet 2024 pour les petites surfaces. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Vous pouvez crier mais vous pourriez aussi écouter, ce serait préférable.

Mme Blandine Brocard. Ils ne savent faire que ça !

M. Mickaël Cosson. Enfin, contrairement à ce que vous laissez penser, l'interdiction de louer les logements ne concernera pas les renouvellements de bail. Je le répète pour ceux qui auraient du mal à imprimer. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Y renoncer ne sera pas efficace. Les passoires thermiques pénalisent avant tout les ménages les plus précaires, car leur chauffage coûte une fortune. (« *Eh oui !* » *sur les bancs du groupe Dem.*) En encourageant la rénovation, on préserve l'environnement et on accompagne les transitions, tout en luttant contre la précarité énergétique.

Enfin, revenir sur l'interdiction de location des passoires thermiques enverrait un très mauvais signal à ceux qui ont déjà fait l'effort de rénover leur bien, comme à ceux qui l'ont vendu parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'engager les travaux. Ces biens sont très prisés par les primo-accédants. Il est important que l'État ne change pas les règles en permanence, surtout quand il s'agit de changements aussi significatifs. La filière du bâtiment a besoin de stabilité, de visibilité et d'un cap clair, pas d'un retour en arrière.

Je sais que nos débats nous conduiront à questionner le calendrier adopté dans le cadre de la loi « climat et résilience ». Mais, là encore, nous devons penser au signal que nous adressons : modifier les échéances alors que la première d'entre elles est dans quelques semaines serait un très mauvais message. Cela reviendrait à indiquer que les obligations de rénovation pourraient être repoussées indéfiniment.

Toutefois, nous devons continuer de réfléchir collectivement à l'application efficace de ce dispositif et y apporter les retouches qui apparaîtraient nécessaires. Notre groupe, qui avait fait adopter une proposition de résolution visant à accentuer les efforts pour favoriser l'accès de tous au logement, considère que nous devons penser de façon globale les problématiques du logement, qui occupent une place essentielle dans la vie quotidienne des Français.

Nous devons regarder les situations particulières des copropriétés. Comme nous l'avons défendu à l'occasion de la discussion du projet de loi relatif aux copropriétés dégradées, nous devons veiller à ce que les interdictions de location ne s'appliquent pas dans les copropriétés ayant décidé de rénovations d'ampleur.

Il nous faut travailler sur un report du règlement des travaux énergétiques au moment de la vente du bien, ce qui résoudrait le problème du reste à régler une fois les subventions déduites. Vous l'aurez compris, les actions à mener sont multiples.

M. Frédéric Boccaletti. On n'a rien compris !

M. Mickaël Cosson. Nous privilégierons l'action plutôt que la politique de l'immobilisme. Nous avancerons des solutions plutôt que de stopper les mesures ou de repousser les problèmes sans les résoudre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. Pierre Cazeneuve. Excellent !

M. Éric Martineau. Ça, c'est du bon boulot !

M. le président. La parole est à M. Henri Alfandari.

M. Henri Alfandari. Avec cette proposition de loi, vous avez choisi d'abroger le DPE. Pour nous, la réponse est non. Ce serait détourner le regard de nos objectifs climatiques et de la réalité du secteur. Au 1^{er} janvier 2022, 17 % des logements, soit 5,2 millions, sont classés F ou G – ce sont des passoires thermiques. Le secteur du bâtiment, qui comprend le logement et les locaux tertiaires, représente 18 % des émissions de gaz à effet de serre en France et 27 % de l'énergie utilisée. Il est donc incontestable qu'il nous faut mieux construire, et surtout rénover, afin de réduire nos émissions et de protéger nos concitoyens de la précarité énergétique.

Abroger, ce serait rejeter ce constat et renoncer à des objectifs essentiels. Au groupe Horizons & indépendants, nous ne voulons renoncer ni à nos ambitions ni à nos objectifs, mais nous ne voulons pas que nos concitoyens se trouvent dans des impasses.

Les délais inscrits dans la loi « climat et résilience » pour effectuer les travaux ne sont pas tenables. Nous n'avons pas assez de bras pour les réaliser dans les temps. Or, en l'état, si ces travaux ne sont pas faits, nombre de logements ne seront plus louables au 1^{er} janvier 2025, c'est-à-dire dans deux mois. Il y a donc urgence, car en pleine crise des parcours résidentiels, des logements risquent de sortir du parc locatif et des locataires ne trouveront plus de logement.

Mme Delphine Batho. C'est faux !

M. Henri Alfandari. Ce sont deux impasses auxquelles le groupe Horizons & indépendants se refuse. C'est la raison pour laquelle nous allons proposer un amendement de réécriture. L'urgence du sujet est plus importante que le domicile de la niche, fût-elle RN.

Mme Julie Laernoës. Main dans la main avec le RN ! C'est une honte !

M. Henri Alfandari. L'intérêt des Français et la configuration de notre assemblée nous obligent à nous saisir de chaque opportunité législative. Nous ne manquerons pas de le faire quel que soit le groupe politique à l'initiative, dès lors que la problématique traitée est réelle.

Mme Julie Laernoës. Se mettre avec le RN pour taper sur l'écologie, c'est beau !

M. Henri Alfandari. Le Rassemblement national ouvre un vrai sujet, mais le prend dans le mauvais sens. C'est pourquoi le groupe Horizons & indépendants s'oppose à l'abrogation du DPE, mais souhaite ouvrir la porte à la résolution d'un problème urgent en proposant de décaler les délais, pour protéger à la fois les propriétaires et les locataires.

Mme Ségolène Amiot. La planète, elle ne décale pas les délais !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Jean-Paul Lecoq. D'après les chiffres publiés en juin par l'Observatoire national de la précarité énergétique, de plus en plus de ménages déclarent souffrir du froid chez eux. Ils étaient 14 % en 2020, 20 % en 2021, 22 % en 2022 et 26 % en 2023. En outre, 59 % d'entre eux ont déclaré avoir souffert de la chaleur dans leur logement en 2022, soit une hausse de 8 points par rapport à 2020.

Comme nous le disons depuis très longtemps, cette progression inquiétante de la précarité énergétique impose de revoir le mode de fixation des tarifs de l'énergie afin que ceux-ci reflètent les coûts de production. Elle impose également un effort pour renforcer les aides à la rénovation énergétique des bâtiments, une démarche répondant à la fois à un enjeu environnemental et énergétique majeur – le secteur du bâtiment représente 44 % de notre consommation finale d'énergie – et à un enjeu social décisif. En effet, la rénovation des logements est un puissant levier de baisse de la facture énergétique des ménages, particulièrement des plus modestes, qui sont souvent ceux qui occupent les logements les moins bien isolés.

L'enjeu est également sanitaire. Les travaux menés par France Stratégie sur la rénovation énergétique des logements ont quantifié le bénéfice de la rénovation thermique. Le gain moyen annuel pour la société a été estimé à 7 500 euros, décomposé en 400 euros de réduction des coûts de soins, 1 400 euros d'amélioration du bien-être et 5 700 euros de réduction du risque de mortalité. Selon cette étude, la rénovation de l'ensemble des passoires énergétiques d'ici à 2028 permettrait d'éviter des coûts de santé de près de 10 milliards d'euros par an. Au moment où l'on cherche des financements pour la sécurité sociale, cela fait réfléchir.

Nous nous heurtons depuis des années à une insuffisance chronique des moyens pour l'atteinte de nos objectifs en matière de rénovation énergétique des logements. Les dispositifs sont peu lisibles et insuffisamment dotés. Alors que le gouvernement précédent misait sur 200 000 rénovations performantes par an dès 2024, nous atteindrons péniblement les 84 000 en fin d'année – et aucune augmentation de ce nombre n'est prévue dans le prochain budget, qui diminue encore les moyens.

Cette situation n'est pas nouvelle. Depuis plusieurs années, les groupes qui composent le Nouveau Front populaire ont formulé des propositions afin de créer les conditions de l'élimination des passoires thermiques en dix ans. La proposition de création d'une prime pour le climat visait par exemple à instaurer une avance remboursable intégrale versée par l'État par le biais de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et à éliminer potentiellement tout reste à charge pour les propriétaires modestes. Malheureusement, ces propositions n'ont pas été suivies d'effet et nous en sommes restés au saupoudrage.

Nous aurions pu attendre des députés, même du RN, qu'ils formulent de leur côté des propositions constructives. Même à droite, les pistes de réflexion ne manquent pas : des exonérations temporaires sur la taxe foncière pour les propriétaires qui rénovent leur logement, des subventions ou des prêts à taux zéro pour la rénovation, un assouplissement des règles de majorité dans les copropriétés pour faciliter le vote des travaux de rénovation énergétique, ou encore un renforcement de la lutte contre la fraude et les arnaques.

Vous auriez pu faire des propositions et nous aurions pu en débattre, au lieu de quoi vous ne proposez rien, sinon de renoncer à toute ambition en matière de rénovation énergétique du parc de logements. Vous proposez non d'aider les propriétaires, mais de les dédouaner de toute responsabilité : après tout, ce ne sont pas eux qui paient les factures d'énergie, ce sont leurs locataires ! Votre approche est aussi primaire, pour ne pas dire ridicule, qu'elle est intolérable.

Si le texte que vous nous proposez devait être adopté, les premières victimes en seraient les centaines de milliers de locataires qui doivent assumer des factures énergétiques toujours plus élevées, souffrir du froid ou de la chaleur excessive dans l'indifférence totale des propriétaires, rarement aussi modestes que vous le prétendez. Aujourd'hui, les 3,5 % de ménages propriétaires de plus de cinq logements possèdent la moitié du parc locatif privé. À lui seul, ce chiffre suffit à dénoncer le cynisme qui vous anime. Nous voterons évidemment contre ce texte indigne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)*

M. le président. La parole est à M. Maxime Michelet.

M. Maxime Michelet. La crise du logement que traverse notre pays est d'une gravité inédite. Le volume des ventes de logements neufs a chuté à son plus bas niveau depuis 1995. Dans l'ancien, les transactions ont enregistré leur plus forte baisse depuis trente ans, avec une chute de 30 % l'an passé. Quant aux biens disponibles à la location, leur nombre s'est effondré de 32 % en trois ans. Pourtant, malgré l'intensité de cette crise, les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron ont choisi d'ajouter de la crise à la crise en s'accrochant aux mauvaises décisions prises au sujet des DPE. Soumis à un calendrier insensé, ces derniers se sont transformés en un couperet technocratique, qui s'apprête à s'abattre sur le patrimoine de nos compatriotes. Le DPE avait été pensé comme un dispositif d'information : le macronisme a réussi à en faire une contrainte administrative, attentatoire au droit de propriété – pierre angulaire de notre goût de la liberté –, à l'épargne des Français – dont la pierre demeure la valeur refuge préférée – et aux équilibres du marché immobilier.

Avec l'interdiction de la mise en location des logements classés G en 2025 puis F en 2028,...

M. Sylvain Maillard. Le climat, vous vous en moquez, vous !

M. Maxime Michelet. ...c'est près d'un logement sur cinq qui est menacé, d'ici à trois ans, par une sortie du marché locatif et par une perte de valeur.

M. Pierre Cazeneuve. Mais pas du tout ! Vous n'avez même pas lu la loi, c'est insupportable !

M. Maxime Michelet. En 2034, avec l'exclusion des logements classés E, la moitié des logements pourrait être concernée. Les professionnels eux-mêmes dénoncent la folie de ces délais d'autant plus intenable que la complexité de MaPrimeRénov' y ajoute sa part de lenteur et de dysfonctionnements, dont la bureaucratie française a le secret. Les Français sont exaspérés par l'amoncellement de dispositifs bureaucratiques qui multiplient les acronymes, les interdictions précipitées et les calendriers aussi iniques qu'inintelligents. Pour nos compatriotes, les DPE qui veulent les priver de leur propriété sont indissociables des zones à faibles émissions (ZFE) qui veulent les priver de l'usage leur voiture.

Une députée du groupe EcoS. Mais non !

M. Pierre Cazeneuve. C'est faux !

M. Maxime Michelet. Le point commun de ces interdictions est de toujours frapper avec une dureté toute particulière les habitants de nos campagnes, probablement parce qu'elles sont conçues sur un coin de bureau parisien. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*) Dans nos ruralités, la seule exclusion de l'indicateur G pourrait frapper 30 à 40 % des logements dans seulement deux mois. (*M. Inaki Echaniz s'exclame.*) Avec l'indicateur F, c'est 80 % du parc immobilier rural qui, en 2028, pourrait être exclu du marché locatif et lourdement dévalorisé : une folie déconnectée, comme le sont toutes les folies bureaucratiques.

M. Raphaël Arnault. C'est vous qui êtes déconnecté !

M. Maxime Michelet. Preuve supplémentaire, s'il en fallait une, que la technocratie ne comprend pas grand-chose à la vie des Français, et qu'elle ne comprend rien à la vie des campagnes.

M. Raphaël Arnault. Qu'est-ce que vous y comprenez, vous ?

M. Maxime Michelet. Le DPE doit donc revenir à son esprit initial en redevenant un outil d'information. En lieu et place de la politique de la contrainte, nous devons privilégier une politique de la confiance, car nos concitoyens ont une parfaite conscience des défis écologiques et énergétiques – souvent davantage d'ailleurs, et de façon plus pragmatique, que leurs gouvernements.

M. Antoine Léaument. On a l'impression d'écouter l'ORTF !

M. Maxime Michelet. Vous défendez le DPE au nom de l'écologie, de la souveraineté énergétique de notre nation et de la lutte contre la précarité énergétique des Français. Mais si vous aviez réellement de telles préoccupations, peut-être auriez-vous pu commencer par ne pas casser méthodiquement notre indépendance énergétique en sabordant notre filière nucléaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Aujourd'hui, nous voulons dire avec force que le patrimoine des Français n'a pas à payer les erreurs de son gouvernement, les aveuglements des technocrates et les politiques conçues sans conscience des réalités de terrain.

M. Sylvain Maillard. Nous avons voté huit EPR !

M. Maxime Michelet. Nous ne vous laisserons pas vous acheter une bonne conscience verte sur le dos des Français et de leur patrimoine. Nous partageons bien évidemment l'ambition de rénovation énergétique du parc immobilier, mais il est urgent de regarder les choses en face : votre

politique n'est ni juste ni efficace. Envoyons aux Français un signal d'espérance qui soit aussi un signal de rupture avec les errements bureaucratiques du macronisme. C'est la volonté qu'ils ont exprimée aux élections législatives. C'est pourquoi le groupe de l'Union des droites pour la République votera la proposition de loi de nos alliés et amis du groupe Rassemblement national. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. Frédéric Falcon, rapporteur de la commission des affaires économiques.

M. Frédéric Falcon, rapporteur de la commission des affaires économiques. Je vous avoue, madame la ministre, que le discours de politique générale du Premier ministre nous avait donné des espoirs, dans la mesure où il envoyait quelques signaux au monde de l'immobilier fortement mis à mal par sept ans de macronisme. À vous entendre ce soir, même si le Premier ministre s'est engagé il y a quelques semaines à assouplir le dispositif du DPE, je crois finalement que rien ne va changer,...

Mme Sabrina Sebaihi. Quelle surprise !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. ...sinon peut-être une adaptation pour les copropriétés. Vos annonces sont donc très insuffisantes.

Contrairement à vos affirmations, nous n'avons jamais souhaité supprimer le dispositif MaPrimeRénov', mais seulement l'Anah,...

Mme Delphine Batho. Et l'Ademe aussi ? Et le Giec ? Et le Haut Conseil pour le climat ?

M. Frédéric Falcon, rapporteur. ...en transférant la tutelle du dispositif au ministère. Nous déplorons en effet une fraude massive : 400 millions d'euros ont été détournés des fonds alloués à MaPrimeRénov'. Un contrôle juste et équitable de l'argent public doit relever de la responsabilité du ministère du logement (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN*) redevenu un ministère de plein exercice – ce dont nous nous réjouissons d'ailleurs.

Vous n'avez pas répondu à l'ensemble de mes interrogations, notamment sur le point principal, celui de la fiabilité du DPE, qui fait visiblement l'unanimité au sein des deux blocs unis dans ce parti unique. Vous refusez de regarder en face les problèmes inhérents au DPE et même si vous reconnaissez quelques anomalies mineures, il demeure selon vous un outil indispensable à votre politique énergétique : alors qu'il n'est clairement pas fiable, toute la politique du logement est fondée sur lui. Nous allons dans le mur si nous ne modifions pas ne serait-ce que sa méthode d'évaluation – une multitude de rapports et d'études formulent des propositions en ce sens. Il faut donc absolument mettre en suspens un outil qui fait un mal considérable à la politique du logement.

Vous n'avez pas répondu non plus à un autre point fondamental, qui va s'avérer catastrophique dans les mois à venir : il s'agit des logements qui ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique et qui restent dans 40 % des cas des passoires thermiques au sens du DPE. Nous comptons déjà 3 millions de logements vacants et 5 millions de logements classés F ou G. En admettant que tous ces derniers fassent l'objet d'une politique de rénovation énergétique massive, 40 % d'entre eux – soit 2 millions de logements – resteront, malgré les travaux, des passoires thermiques selon la législation actuelle. Que ferons-nous alors ? Les laissera-t-on vides, privant ainsi d'un logement

des millions de Français, parmi lesquels les salariés et les étudiants qui n'arrivent pas à se loger dans les grandes villes ? Ce serait une honte (*Mêmes mouvements*), sans compter que les logements de type E, qui sont au nombre de 6 millions sur un parc de 30 millions de logements, seront bientôt concernés eux aussi. Vous ne semblez donc pas comprendre qu'à terme, le DPE risque d'exclure du marché au moins le tiers du parc immobilier français. Les conséquences en seront extrêmement graves. Or, j'ai compris que vous ne fourniriez aucune réponse ce soir.

Vous avez eu raison d'évoquer la précarité énergétique, qui constitue une vraie source d'inquiétude. Mais qui l'a créée ? Pas le Rassemblement national. En dix ans, les prix de l'électricité ont bondi de 80 %, pour la seule raison que les gouvernements macronistes ont refusé de modifier les règles du marché européen de l'énergie. Les prix ont explosé et les Français n'arrivent plus à payer leurs factures d'électricité : c'est votre responsabilité et le résultat de votre enfermement dans un logiciel européeniste,...

M. Pierre Pribetich. Oh là là !

Mme Delphine Batho. Fondamentaliste, pendant qu'on y est !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. ...qui refuse de protéger les Français de ces règles absurdes. Alors que nous vivions dans un paradis énergétique, nous devenons un enfer fiscal, car les prix de l'électricité sont essentiellement constitués de taxes. La mesure phare du Rassemblement national lors des dernières élections était d'ailleurs de baisser la TVA sur les prix de l'énergie de 20 % à 5,5 %,...

M. Pierre Cazeneuve. Ça coûte juste 20 milliards !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. ...pour donner de l'oxygène aux Français. Il va falloir en effet chauffer tous ces logements qui vont rester classés F ou G même après des travaux de rénovation énergétique. Si les factures continuent à exploser sous l'effet des taxes et du marché européen de l'énergie auquel vous êtes tant attachés, la situation va poser de vrais problèmes. C'est la responsabilité de ce gouvernement macroniste de faire des propositions relatives aux prix de l'énergie.

Je vais maintenant parler d'écologie, car j'aime bien recevoir des leçons du NFP.

Mme Sophia Chikirou. Vous n'y connaissez rien !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. D'un côté, vous empêchez des bailleurs de louer des logements classés F ou G. De l'autre, vous voulez réquisitionner, pour y loger des Français, des millions de logements vacants qui sont eux-mêmes en grande partie des passoires thermiques. Votre contradiction est stupéfiante ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Marie Mesmeur. Lisez notre programme au lieu de dire n'importe quoi !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Comme nombre de mes collègues qui sont élus dans le Sud de la France, je vis dans une circonscription confrontée gravement au changement climatique et aux pénuries d'eau.

Mme Sabrina Sebaihi. On ne dirait pas !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes climatosceptiques, mais vous n'allez pas nous faire croire qu'en agissant au détriment des proprié-

taires français sur une assiette qui représente 0,1 % des émissions de CO₂, vous allez réussir à inverser la tendance climatique.

M. Maxime Laisney. Eh bien voilà, c'est ça le climatoscepticisme !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. C'est impossible : nous avons atteint un palier quasi incompressible en matière d'émission de CO₂ dans le parc résidentiel français déjà largement décarboné. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Julie Laernoës. C'est n'importe quoi !

M. Maxime Laisney. Ne faisons rien, ça va s'arranger tout seul !

M. le président. Mes chers collègues, veuillez écouter M. le rapporteur !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Ce que je dis est largement documenté. D'après vous, les propriétaires riches détendraient la moitié du parc immobilier français. Mais la fourchette des trois derniers déciles de revenus – qui concentrent ce que vous appelez les riches – commence à 2 600 euros par mois. Pour vous, on est donc riche dès 2 300 ou 2 400 euros par mois !

Mme Ségolène Amiot. C'est absolument n'importe quoi, monsieur !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. C'est ridicule et cela témoigne de votre hostilité à la propriété privée et aux petits propriétaires. Votre solution est-elle de tout collectiviser ? Ça n'a pas de sens et c'est honteux ! Je ne peux pas vous laisser dire que l'essentiel du parc immobilier français appartient à de riches propriétaires.

Mais le temps nous est compté et je crois que nous pouvons passer à la discussion des amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN et sur plusieurs bancs du groupe UDR. – Mme Sophia Chikirou s'exclame.*)

M. le président. La parole est à Mme la présidente de la commission des affaires économiques.

Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques. Les débats au sein de la commission des affaires économiques ont amené la plupart des groupes parlementaires à s'opposer à cette proposition de loi qui vise à abroger l'une des principales dispositions de la loi « climat et résilience » et à remettre en cause les efforts de rénovation thermique des logements. La première raison de cette large opposition est la remise en cause des engagements de l'accord de Paris relatifs à la lutte nécessaire contre le réchauffement climatique – les récentes inondations nous ont apporté une nouvelle preuve de cette nécessité. Les chiffres communiqués en commission ont rappelé que le secteur du logement représente de 12 % à 25 % des émissions de gaz à effet de serre – part significative qui démontre le caractère indispensable de la rénovation énergétique des logements.

M. Inaki Echaniz. Eh oui !

Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques. La deuxième raison réside dans les immenses difficultés des locataires et dans une certaine urgence sociale. Je rappelle que 12 millions de personnes vivent dans la précarité énergétique, qu'un ménage sur quatre souffre du froid dans son logement et qu'un ménage sur deux peine à payer ses factures d'énergie. Or ces phénomènes concernent en particulier les passoires thermiques, c'est-à-dire 5 millions

de logements. La plupart des commissaires se sont donc opposés à une proposition de loi qui remet en cause la sortie des passoires thermiques.

La troisième raison, dans ce contexte où les factures d'énergie explosent et où les interventions pour impayés atteignent un triste record – 1 million en un an –, difficultés qui risquent d'ailleurs d'être aggravées par l'augmentation du prix de l'électricité du fait des taxes prévues dans le projet de loi de finances pour 2025, réside dans la recherche de souveraineté nationale sur le plan énergétique. Comme vous le savez, l'énergie représente, en valeur, le premier poste d'importation de la France; si nous voulons que le pays atteigne l'indépendance énergétique, il faut procéder à la rénovation énergétique des logements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. Laurent Jacobelli. Il faut surtout ouvrir des centrales, madame l'écolo!

Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques. M. le rapporteur a souligné des difficultés réelles. J'en citerai deux. La première, c'est la difficulté pour les locataires de faire valoir leurs droits face aux propriétaires de passoire thermique. C'est vrai, monsieur le rapporteur; mais pour y remédier, il faut non exonérer les propriétaires de leurs obligations, mais aider les locataires à faire valoir leurs droits. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous avez aussi très justement souligné le risque d'augmentation des loyers; là encore, plutôt que d'exonérer les propriétaires de leurs obligations, cette inquiétude doit nous amener à encadrer davantage les loyers pour éviter une telle hausse. (*Mêmes mouvements.*)

Je conclurai en évoquant le secteur du bâtiment, qui constitue un sujet d'intérêt pour la commission des affaires économiques. Les entreprises de ce secteur en crise ont tout avantage à opérer la rénovation thermique des logements, qui est un gisement de centaines de milliers d'emplois. Le secteur du bâtiment y est prêt. C'est notamment une aubaine pour les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE et PME). (*Mme Clémence Guetté applaudit.*)

Enfin, il a été souligné en commission que cette opération est économiquement rationnelle pour les propriétaires, car elle augmente à long terme la qualité des logements. Pour les 3 % de propriétaires qui détiennent 50 % des logements, elle sera relativement facile à assumer financièrement.

M. Pierre Cazeneuve. Eh oui!

Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques. Pour les autres, notamment pour les propriétaires bailleurs aux revenus modestes et pour ceux qui possèdent un bien en copropriété, il peut effectivement exister des difficultés dont la commission a longuement débattu. Des dispositifs existent, mais il faut garder ces difficultés à l'esprit, d'autant que les crédits de MaPrimeRénov' risquent d'être amputés de 1 milliard d'euros l'année prochaine.

Un député du groupe LFI-NFP. C'est honteux!

Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques. Il serait donc souhaitable de renforcer les dispositifs d'aide à la rénovation thermique comme MaPrimeRénov' et l'éco-prêt à taux zéro et de réfléchir à des dispositifs qui réduiraient autant que possible le reste à charge pour les propriétaires aux revenus modestes.

Voilà ce qu'on peut retenir du débat en commission des affaires économiques. Plutôt que de reculer devant l'obstacle, essayons de le franchir en créant des dispositifs qui permet-

tront d'accélérer le rythme beaucoup trop lent de la rénovation thermique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, SOC, EcoS et GDR.*)

Un député du groupe LFI-NFP. Vous l'avez cherchée, vous l'avez trouvée!

M. le président. La parole est à Mme la ministre du logement et de la rénovation urbaine.

Mme Valérie Létard, ministre du logement et de la rénovation urbaine. Monsieur le rapporteur, vous avez eu l'amabilité de rappeler tout ce qui vous chagrine dans la loi « climat et résilience ». Ses dispositions sont au cœur des engagements et de l'action du Gouvernement, mais elles sont aussi soutenues par une grande partie des députés sur tous les bancs. En effet, elles visent non seulement à accomplir nos objectifs climatiques, mais aussi à accompagner les populations face à des problèmes sociaux comme la difficulté à se chauffer et à supporter l'impact de la consommation énergétique sur le budget des ménages. Si le logement est le poste principal de dépense des ménages français, c'est parce que les coûts combinés du loyer et de l'énergie représentent une part significative de leurs charges mensuelles.

Vous avez affirmé qu'en supprimant les étiquettes du DPE et en cessant de rendre obligatoire la rénovation thermique des logements, on résoudrait tous les problèmes ou qu'en tout cas, on se passerait de démarches technocratiques. Mais pourquoi ces démarches ont-elles été imaginées? Tout simplement pour améliorer le quotidien des millions de ménages qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts parce qu'ils habitent des logements ne respectant pas les normes énergétiques.

Que ce soit compliqué, j'en conviens. Qu'on puisse faire mieux, j'en conviens. C'est ce vers quoi nous tendons au quotidien, année après année, en améliorant le dispositif du DPE. De nombreuses mesures ont déjà été prises en ce sens. Des dispositions datant de 2021 et de 2024 ont encore fait évoluer le DPE pour mieux l'adapter aux petits logements. Nous étudions continuellement les pistes d'amélioration tout en essayant d'assurer une certaine stabilité des normes. En effet, la moindre modification des dispositifs entraîne un effet *stop and go* qui fait obstacle au mouvement dynamique que nous visons, à savoir l'utilisation de MaPrimeRénov' par le plus grand nombre possible de ménages, particulièrement les plus modestes.

Monsieur le rapporteur, nous n'avons pas toujours raison. Nous ne sommes pas les meilleurs sur tout.

Mme Caroline Parmentier. Ah ça, c'est certain!

Mme Valérie Létard, ministre. Cependant, ce gouvernement travaille collectivement au quotidien. Il écoute les parlementaires et tient compte des difficultés du terrain.

Mme Anne-Laure Blin. Donc on peut supprimer le ZAN?

Mme Valérie Létard, ministre. Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est simplement qu'il fallait progresser, en gardant à l'esprit que la date du 1^{er} janvier 2025 peut poser des difficultés dans certains cas.

M. Ian Boucard. C'est dans deux mois!

Mme Valérie Létard, ministre. Tout à fait. Je vous rappelle que ce gouvernement est en poste depuis un peu plus d'un mois.

M. Jérôme Guedj. En temps ressenti, ça fait un an...

Mme Anne-Laure Blin. Il y a des priorités!

M. Ian Boucard. Ce n'est pas tant la faute du Gouvernement que celle de la précédente majorité.

Mme Valérie Létard, ministre. En tout cas, nous avons conscience de ces difficultés. Le cas des copropriétés sera traité ; comme vous le savez, un texte transpartisan d'initiative parlementaire sera examiné à cet effet. J'ai également rappelé que la date du 1^{er} janvier 2025 ne représentait nullement un couperet, car il ne pourra être mis fin à la location qu'au moment du renouvellement des bails. (*« Baux ! » sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Inaki Echaniz. Baux, ça rime avec facho ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Laurent Jacobelli. Quel est l'abruti qui a dit ça ?

M. Emeric Salmon. Echaniz !

M. Laurent Jacobelli. Quelle montgolfière il a ! (*M. Laurent Jacobelli mime une tête surdimensionnée.*)

M. le président. Écoutez Mme la ministre, s'il vous plaît.

Mme Valérie Létard, ministre. Des baux, pardonnez-moi. Monsieur le rapporteur, vous avez également mentionné les contrôles s'agissant de la fraude aux aides de l'Anah, et vous avez évoqué la formation des diagnostiqueurs. Nous avons multiplié par trois le nombre de contrôles, triplé le nombre de diagnostiqueurs formés et accompagné significativement les entreprises reconnues garantes de l'environnement (RGE). Des groupes de travail ont été formés pour continuer cet effort et améliorer la formation.

Selon vous, la rénovation thermique des logements n'améliore pas la situation des ménages. Passer de la classe énergétique G à la classe C, c'est pourtant diviser par deux ses factures. Tous dispositifs confondus, 2,7 millions de logements par an bénéficient d'aides à la rénovation énergétique. Globalement, la consommation d'énergie baisse de 3 à 4 % chaque année grâce aux aides publiques. Le nombre de passoires thermiques – les logements classés F ou G – diminue de 400 000 chaque année. Cela transforme la vie des ménages concernés, diminue leur précarité, améliore leur confort de vie et leur situation financière.

Vous dénoncez l'injustice que représenterait pour les propriétaires l'interdiction de location des passoires thermiques. Vous affirmez que la loi leur impose des obligations contradictoires et les plonge dans l'insécurité juridique, notamment en cas de contrainte architecturale empêchant la rénovation. Eh bien, comme vous le savez, la loi prévoit désormais des dérogations spécifiques pour les logements soumis à des contraintes architecturales ou patrimoniales.

Vous mentionnez les répercussions que la mesure peut avoir sur les ménages. Vous affirmez notamment que l'interdiction de louer les logements mal notés pourrait aggraver la crise du logement en réduisant l'offre locative. À cela je réponds que la mesure ne s'appliquera qu'en cas de signature ou de reconduction d'un bail ; étant donné que 83 % des baux portent sur des locations non meublées d'une durée de trois, six ou neuf ans, l'application en sera très progressive. Personne ne sera mis dehors au 1^{er} janvier, et les logements ne sortiront pas brusquement du marché.

Vous parlez d'écologie punitive, mais la punition, ce sont les locataires qui la subissent actuellement. Ils dépensent une fortune pour se chauffer, certains y ont même renoncé. Le secteur résidentiel représente deux tiers de la consommation d'énergie du secteur du bâtiment, lui-même responsable de 44 % de la consommation d'énergie et de 23 % des émissions de gaz à effet de serre en France. On peut difficilement considérer que cela n'est pas un problème.

Pour toutes ces raisons et pour tenir nos engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique, nous devons continuer cet effort.

M. Sylvain Maillard. Exactement !

Mme Valérie Létard, ministre. Cela n'est pas facile, le dispositif est sans doute perfectible, mais nous devons poursuivre dans cette voie. Des initiatives parlementaires en ce sens seront bientôt examinées. L'essentiel est d'améliorer les choses et de continuer à progresser, mais certainement pas en renonçant et en laissant les gens dans la précarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs des groupes Dem et HOR.*)

Mme Prisca Thevenot. Bravo ! Excellent !

DISCUSSION DES ARTICLES

M. le président. J'appelle maintenant l'article unique de la proposition de loi dans le texte dont l'Assemblée a été saisie initialement, puisque la commission n'a pas adopté de texte.

Article unique

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

M. Emmanuel Taché de la Pagerie. Nous avons l'habitude de dire que les Français nous regardent ; eh bien, ce soir, ce sont 4 millions de Français mal logés qui nous regardent. La problématique des demandes de logement est la première à laquelle nous sommes confrontés en circonscription, dans nos permanences. Elle est particulièrement saillante chez moi, à Arles, Istres ou Tarascon. Pourtant, hier, en commission, vous avez voté une hausse de crédits pour transformer en résidences sociales des foyers de travailleurs pour migrants et sans-papiers, mobilisant ainsi des millions d'euros. Les Français apprécieront !

Nous vous proposons de réduire les contraintes pour permettre la location de logements au plus grand nombre, sans que cela coûte un euro à la collectivité. Cette mesure augmenterait l'offre de logements sans laisser pour autant les locataires sans protection, car je vous rappelle que de nombreuses collectivités locales et communes, comme Tarascon ou Istres – il est toujours bon de revenir à la réalité du terrain –, requièrent un permis de louer.

Madame la ministre, l'objectif de l'interdiction de location n'est pas de réduire la facture énergétique des ménages ; si c'était le but, vos prédécesseurs ou vous-même vous seriez saisis de notre proposition de baisser à 5,5 % la TVA sur l'énergie.

La priorité est de permettre aux Français de se loger. Nous vous invitons donc tous à joindre vos voix à celles du Rassemblement national pour permettre à nos concitoyens d'accéder à un logement.

Quant aux leçons concernant le climatoscepticisme, sachez que je dois chaque hiver payer les factures de ma mère qui vit dans un HLM pourri, dans une circonscription socialiste de l'Essonne, sans que cela ne gêne qui que ce soit ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – M. Antoine Léaument s'exclame.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Fugit.

M. Jean-Luc Fugit. Cette proposition de loi vise à détricoter un engagement essentiel,...

M. Sylvain Maillard. Primordial !

M. Jean-Luc Fugit. ...acté en 2021 par cette assemblée dans le cadre de la loi « climat et résilience », à savoir les échéances claires imposées pour rénover progressivement, à compter de 2025, les logements les plus énergivores. Au Rassemblement national, vous ne proposez aucune solution alternative.

M. Sylvain Maillard. Le renoncement !

M. Jean-Luc Fugit. J'ai rencontré lundi la branche lyonnaise de l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), qui regroupe tous les métiers du secteur de l'immobilier, des gestionnaires locatifs aux syndicats de copropriété en passant par les indépendants et les experts. Que nous demandent-ils ? De ne surtout pas renoncer à l'ambition de la loi « climat et résilience ».

Mme la ministre l'a rappelé, il faut poursuivre notre politique encourageant la rénovation énergétique des bâtiments, car nous obtenons ainsi deux résultats intéressants : nous réduisons non seulement la facture des occupants de ces logements, notamment des locataires, mais aussi ce que j'appelle « la facture CO₂ » de ces mêmes logements. Nous menons donc une action à la fois sociale et environnementale. Au Rassemblement national, manifestement, ce n'est pas la première de vos préoccupations !

M. Nicolas Meizonnet. Le propos est très mauvais...

M. Jean-Luc Fugit. Monsieur le rapporteur, que proposez-vous pour les ménages modestes en situation de précarité énergétique ? Que proposez-vous pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur – très émetteur – du bâtiment ? Comme d'habitude, le Rassemblement national s'oppose à tout mais ne propose rien.

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

M. Jean-Luc Fugit. En dernière analyse, cette proposition de loi est un texte de renoncement. Le groupe Ensemble pour la République votera donc les amendements de suppression qui ont été déposés par certains collègues. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. le président. La parole est à M. François Piquemal.

M. François Piquemal. Depuis ce matin, je me pose une question : Julien Courbet aurait-il assez de 10 000 vies pour démasquer vos arnaques ? Les victimes en sont ici les mal-logés : avec votre proposition de loi, vous dites à 12 millions de nos concitoyens et concitoyennes qu'ils peuvent continuer à se les geler l'hiver et à bouillir l'été, pour le profit des multipropriétaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Il faut être clair : ce texte s'adresse non pas aux propriétaires, mais aux multipropriétaires. Je rappelle que, dans notre pays, les deux tiers des propriétaires sont des propriétaires occupants qui n'ont pas de logement en location. Votre texte vise donc une niche très précise et ne contribuera en rien à atteindre l'objectif énoncé par M. Taché de la Pagerie : reloger le peuple de France.

Si telle est effectivement votre intention, pourquoi avez-vous voté en commission des affaires économiques contre la revalorisation des APL, les aides personnelles au logement (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*), contre la production de logements publics et de logements

pour les étudiants, contre la garantie universelle des loyers et contre la suppression de la RLS, qui ponctionne les offices HLM ? Il y a là une contradiction.

M. Laurent Jacobelli. Pourquoi avez-vous voté contre l'abrogation de la réforme des retraites ?

M. François Piquemal. Votre programme de 2022, madame Le Pen, prévoyait la production de 100 000 logements publics. Or vos collègues ont voté contre en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Il y était également question de la production de 20 000 logements étudiants. Or nous avons proposé d'en produire 15 000 – nous étions moins-disants – et vous avez là encore voté contre.

Lorsque je lis le programme du Rassemblement national en matière de logement, je me pose une question : est-ce Mme Le Pen qui a attiré à elle M. Ciotti ou bien est-ce le Rassemblement national qui a rejoint les idées politiques ultralibérales de M. Ciotti ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Christophe Bentz. C'était nul !

M. le président. La parole est à M. Inaki Echaniz.

M. Laurent Jacobelli. Ah, Narcisse !

M. Inaki Echaniz. Soyons sérieux deux minutes. Notre pays traverse une véritable crise du logement : 14 millions de personnes sont en situation de mal-logement. Aujourd'hui commence la trêve hivernale, mais il y aura encore trop d'enfants, de femmes et d'hommes à la rue cet hiver. Depuis des années, les groupes du Nouveau Front populaire dénoncent l'inaction des gouvernements successifs d'Emmanuel Macron...

M. Emeric Salmon. Pourtant, tu votes pour eux !

M. Inaki Echaniz. ...et mettent des propositions sur la table.

Quant à vous, madame Le Pen, que proposez-vous pour le logement ? Rien ! Quand ce n'est pas la faute des étrangers, c'est celle de la lutte contre le changement climatique. En deux ans, l'extrême droite a formulé une seule proposition en matière de logement : reporter l'interdiction des passoires thermiques. Pourtant, il s'agit d'un enjeu de santé publique : des gens tombent malades parce qu'il fait trop chaud ou trop froid chez eux, les propriétaires refusant de faire les travaux nécessaires.

M. Ian Boucard. Ça ne sert à rien de crier !

M. Inaki Echaniz. Et vous, au lieu de proposer un véritable programme en matière de logement, notamment pour lutter contre l'insalubrité, vous versez encore et toujours dans le populisme, la démagogie et le climatoscepticisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS. – Exclamations vives et prolongées sur les bancs du groupe RN.*)

Je souscris aux propos de mon collègue Piquemal. Où étiez-vous quand il s'est agi d'augmenter les crédits pour lutter contre l'insalubrité des logements, pour développer l'hébergement d'urgence, pour garantir l'hébergement des femmes victimes de violence, pour défendre le logement social, pour brider la spéculation immobilière, pour mettre fin à la vacance des logements ?

M. Laurent Jacobelli. C'est poussif !

M. Inaki Echaniz. Vous n'étiez pas là, vous étiez au tribunal, madame Le Pen ! Pour piquer l'argent de l'Union européenne, vous êtes là ! Mais pour travailler à un programme permettant aux Françaises et aux Français de se loger dignement, il n'y a personne ! Vous êtes une arnaque sur les retraites, vous êtes une arnaque sur le logement, vous êtes une arnaque pour les Françaises et les Français ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NFP et EcoS. – Exclamations sur les bancs du groupe RN. – Mme Marine Le Pen et M. Laurent Jacobelli font signe à l'orateur de parler moins fort.*)

M. Laurent Jacobelli. Il faut prendre une tisane !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Taite.

M. Jean-Pierre Taite. Les députés du groupe Droite républicaine sont du côté des propriétaires. Nous l'avions démontré lorsque nous avons défendu notre proposition de loi antisquat,...

Mme Anne-Laure Blin. Exactement !

M. Jean-Pierre Taite. ...d'ailleurs reprise par Guillaume Kasbarian. Ce texte avait permis à un certain nombre de propriétaires de se dégager du problème du squat.

Nous sommes évidemment aux côtés des propriétaires qui ont des difficultés. Nous pouvons comprendre l'objectif de votre proposition de loi, mais elle n'aidera en rien nos concitoyens, notamment les locataires les plus modestes, à accéder à des logements dignes et correctement chauffés. Je rappelle que l'on dénombre 5 millions de passoires thermiques et que 1,5 million de familles ont des difficultés de logement.

M. Ian Boucard. Très juste !

M. Jean-Pierre Taite. Rendre le DPE beaucoup moins strict n'est pas du tout la solution.

J'en viens à nos amendements, qui seront défendus par Anne-Laure Blin. Nous présenterons une mesure encourageant, dans les copropriétés, l'adoption d'un plan pluriannuel de travaux. De la sorte, les locataires disposeront d'un engagement des propriétaires à réaliser des rénovations.

M. Ian Boucard. C'est du bon sens !

M. Jean-Pierre Taite. D'autre part, nous proposerons de reporter de trois ans l'interdiction de mettre en location les logements énergivores, afin de ne pas mettre aux propriétaires le couteau sous la gorge.

Mme Anne-Laure Blin. C'est du bon sens !

M. Jean-Pierre Taite. Votre proposition de loi semble relever du bon sens, mais elle ne permettra pas d'atteindre les objectifs visés. En particulier, vous allez plonger dans la difficulté certains de nos concitoyens, notamment dans vos circonscriptions, en les mettant face à des factures d'énergie exorbitantes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. le président. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Au nom du groupe Écologiste et social, je tiens tout d'abord à exprimer notre solidarité à l'Espagne, victime, après la France, du chaos climatique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC.*) Le bilan humain est tragique : il est question, au moment où nous parlons, de plus de 158 morts et de plusieurs dizaines de disparus. Or ce n'est pas une catastrophe naturelle ; c'est une catastrophe qui résulte de décisions politiques, celles de

l'inaction climatique. Et nous sommes solidaires de toutes les victimes de l'inaction climatique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Il faut tout de même être doué d'un certain sens du timing pour avoir inscrit ce soir à l'ordre du jour de l'Assemblée l'abrogation de la principale mesure proposée par la Convention citoyenne pour le climat ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR.*)

Mme Anne-Laure Blin. C'est de l'écologie punitive !

Mme Delphine Batho. Le Rassemblement national est le parti de l'insécurité climatique et de l'insécurité sociale. Vous qui proposez un tel texte, de grâce, ne venez plus verser de larmes de crocodile sur l'explosion des prix et des factures de l'énergie ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

La proposition de loi n'est pas un texte technique, donnant lieu à tous ces débats compliqués que nous connaissons par cœur, entre autres sur le DPE.

M. Laurent Jacobelli. Écologie punitive !

Mme Delphine Batho. C'est un texte politique et idéologique (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*),...

M. Laurent Jacobelli. Vous êtes une spécialiste en la matière !

Mme Delphine Batho. ...fidèle à la ligne de votre parti. Ainsi, M. Ménagé considère que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) « ont parfois tendance à exagérer ».

M. Laurent Jacobelli. Laissez les Français tranquilles !

Mme Delphine Batho. M. de Lépinay les qualifie pour sa part de « propagandistes ». Mme Diaz estime que le changement climatique est une « hypothèse ». Mme Joubert déclare : « Les changements climatiques sont-ils anthropiques et dus aux actions humaines ? La réponse est non. » M. Bigot...

M. Ian Boucard. Les deux minutes sont écoulées !

M. le président. Merci, ma chère collègue.

Mme Delphine Batho. Je termine, monsieur le président. (*« Non ! » et « C'est fini ! » sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. Rapidement, dans ce cas.

Mme Delphine Batho. M. Bigot affirme que « rien ne prouve l'effet de serre du CO₂ ». C'est le hit-parade des climatosceptiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS, dont de nombreux députés se lèvent, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. Mickaël Cosson.

M. Mickaël Cosson. Nous sommes face à un dilemme : ajuster ou renoncer,...

M. Laurent Jacobelli. Telle est la question ! (*Sourires.*)

M. Mickaël Cosson. ...adapter ou faire la politique de l'autruche, apporter des solutions ou repousser les problèmes.

M. Antoine Léaument. Bien dit !

M. Mickaël Cosson. Mme la ministre a évoqué un texte transpartisan destiné à apporter des solutions aux difficultés que nous pourrions rencontrer à partir du 1^{er} janvier 2025.

Dans les copropriétés, entre le moment où l'on décide d'engager des travaux et celui où ces travaux démarrent, il peut se passer un certain temps, compte tenu des délais nécessaires pour obtenir les devis, l'accord des différents copropriétaires et les subventions de l'Anah. C'est pourquoi nous devons adopter des dispositions permettant de tenir compte de l'engagement des syndic de copropriété à réaliser des travaux. (*« Et la conclusion ? » et autres exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mesdames et messieurs du RN, je vous fais part de l'expérience de gens qui, sur le terrain, ont suivi des opérations de travaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – M. Gabriel Attal applaudit également.*) Certes, ils n'ont pas la science infuse comme certains semblent l'avoir ici du simple fait qu'ils ont été élus députés et se sont assis dans l'hémicycle ! Je vous parle de la conduite d'opérations lourdes de réhabilitation thermique, qui demandent beaucoup de temps, davantage qu'il ne nous en faudra ce soir pour prendre une décision.

S'agissant des adaptations que nous devons apporter, l'idée est de ne laisser personne sur le bord de la route et de faire en sorte que les logements vacants... (*Brouhaha sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. Veuillez terminer votre propos, mon cher collègue.

M. Mickaël Cosson. Je terminerai lorsque nos collègues voudront bien écouter !

M. le président. Cela risque de durer... Je vous donne quelques secondes pour terminer.

M. Mickaël Cosson. Nous avons écouté patiemment un grand nombre de bêtises. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Il me faudrait un peu plus de temps pour évoquer les opérations de réhabilitation... (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et EPR.*)

M. le président. Je suis navré, mon cher collègue, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Ian Boucard. C'est deux minutes ! Il y a des règles dans cette assemblée !

M. le président. La parole est à Mme Elsa Faucillon.

Mme Elsa Faucillon. Cette proposition de loi du Rassemblement national vise à réduire nos ambitions en matière de rénovation énergétique des logements. Nous avons là un combo antisocial, antiécologique et antisanitaire !

La proposition de loi tend à défendre les multipropriétaires qui, n'occupant pas les logements, ne sont absolument pas intéressés par la réalisation des travaux. Pourtant avertis des risques sanitaires courus par les locataires des passoires thermiques – maladies cardiovasculaires et respiratoires, déshydratation estivale –, ils préfèrent ne rien entreprendre.

Si les données chiffrées révèlent une diminution importante de l'offre de location ces derniers mois, cette baisse concerne l'ensemble des biens et non spécifiquement les biens classés G et F. Encore faut-il lire les statistiques, ce

dont vous n'avez que faire quand il s'agit de s'occuper des plus modestes et de lutter contre le réchauffement climatique.

Alors que la rénovation énergétique des logements constitue un des enjeux majeurs de la transition écologique et de la lutte contre la précarité, comme à leur habitude, les députés du Rassemblement national – députés non de la résistance, mais du renoncement –...

M. Nicolas Sansu. Voire de la collaboration !

Mme Elsa Faucillon. ...agissent au détriment des locataires les plus modestes et refusent de chercher des solutions concrètes et ambitieuses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. Sur les amendements n° 1 et identiques, je suis saisi par les groupes Rassemblement national, Socialistes et apparentés et Écologiste et social d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisi de trois amendements identiques, n°s 1, 2 et 3, tendant à supprimer l'article unique de la proposition de loi.

La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n° 1.

Mme Élisabeth Martin. Les propos que nous entendons sont tout aussi incroyables que la scène à laquelle nous assistons. Les inondations que l'Espagne a vécues hier sont un événement extrêmement choquant, mais cela ne vous intéresse pas : la proposition de loi précédente envisageait même de renvoyer chez eux des ressortissants de l'Union européenne. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Soit ! Alors parlons de l'Ardèche, également inondée. L'Ardèche, c'est quand même bien la France, vous le reconnaîtrez !

M. Ian Boucard. C'est beau, l'Ardèche !

M. Laurent Jacobelli. Kamoulox !

Mme Élisabeth Martin. Jour après jour, semaine après semaine, un énorme désastre climatique s'annonce au point de menacer l'avenir de l'écosystème et, partant, l'avenir de l'humanité, et ce quelle que soit sa couleur.

Tous les sujets doivent donc être regardés sous l'angle de la planification écologique. Produire de l'énergie qui va être gâchée immédiatement a un impact écologique, mais aussi financier puisque les consommateurs seront amenés à payer des factures astronomiques, qu'ils n'auront pas toujours les moyens d'honorer.

Voilà pourquoi nous souhaitons supprimer cette proposition de loi absolument incroyable, intenable et contraire à l'humanité, quelle que soit sa couleur de peau ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Vives exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Pribetich, pour soutenir l'amendement n° 2.

M. Pierre Pribetich. En refusant d'interdire la location des passoires thermiques, le Rassemblement national, qui se veut matin, midi et soir chantre de la sécurité (*« Oui » sur les bancs du groupe RN*), fait la démonstration brillante qu'il est le

champion toutes catégories de l'insécurité! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Champion de l'insécurité sociale, car en les maintenant dans la précarité énergétique, il plongerait les plus fragiles à la limite de l'endettement pour régler leurs factures de chauffage! Champion de l'insécurité économique, car à le suivre, les entreprises locales seraient confrontées à la disparition des marchés locaux qui les font vivre et leur permettent de maintenir leurs savoir-faire! Champion de l'insécurité sanitaire, car si elles ne sont pas combattues, l'humidité et l'insalubrité entraînent des maladies! Champion de l'insécurité énergétique, enfin, car si nos 5 millions de passoires thermiques subsistent, leurs occupants seront confrontés à des factures exorbitantes!

Il faut donc accélérer la mutation du parc des logements collectifs, des maisons individuelles et des copropriétés grâce à des mécanismes et des financements adéquats. Alors votez les recettes! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Laurent Jacobelli. C'est moche d'envoyer les stagiaires au feu!

M. Pierre Pribetich. L'erreur est humaine. (« *Oui!* » sur les bancs du groupe RN.) Mes chers collègues, faites un geste efficace, votez pour la suppression de l'article! (« *Olé!* » sur les bancs du groupe RN. – *Applaudissements sur les bancs du groupe SOC, dont certains députés se lèvent. – Applaudissements et rires sur les bancs du groupe RN.*)

M. Christophe Bentz. Merci pour ce moment!

M. le président. La parole est à Mme Julie Laernoës, pour soutenir l'amendement n° 3.

Mme Julie Laernoës. Sans surprise (*Brouhaha sur les bancs du groupe RN*),...

M. le président. Écoutez Mme Laernoës, s'il vous plaît!

Mme Julie Laernoës. ...nous défendons cet amendement visant à supprimer l'article unique de cette proposition de loi totalement dogmatique. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Dogmatique, oui, car la deuxième cible de l'extrême droite après les étrangers, c'est l'écologie! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

C'est votre dogmatisme sur le nucléaire qui fait qu'en France, comme je l'ai démontré dans mon rapport sur la rénovation énergétique des bâtiments, la consommation de chauffage atteint 13,8 kilogrammes d'équivalent pétrole par mètre carré, contre 5,4 en Suède. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Alexandre Sabatou. Vous êtes dogmatiquement antinucléaires!

Mme Julie Laernoës. On peut avoir une électricité moins chère, mais si on en consomme trois fois plus, cela coûte très cher à nos concitoyens! (*Mêmes mouvements.*)

M. Fabien Di Filippo. C'est combien, « très cher »?

Mme Julie Laernoës. L'urgence écologique et l'urgence sociale sont très préoccupantes; nous devons y faire face sans retarder les échéances. Nous ne pouvons faire reculer le réchauffement climatique sans agir sur ses causes. Il convient d'aider celles et ceux qui ne parviennent pas à se

conformer à la loi et d'agir sur ce sujet extrêmement important pour l'indépendance et la souveraineté énergétiques de notre pays.

Rappelons-le, la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*)

M. Fabien Di Filippo. J'ai déjà entendu cela!

Mme Julie Laernoës. Cette proposition de loi est une folie pure et simple. J'appelle nos collègues centristes à voter résolument l'amendement de suppression de son article unique, faute de quoi ils risquent d'utiliser un véhicule du Rassemblement national climatonégationniste pour retarder des échéances sur le climat. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Dominique Potier applaudit également.*)

M. Jean-René Cazeneuve. Vous n'avez pas voté la loi « climat et résilience »!

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à Mme Sophia Chikirou, pour un rappel au règlement.

Mme Sophia Chikirou. Il se fonde sur l'article 100 de notre règlement, relatif à la bonne tenue des débats. Le comportement du groupe Rassemblement national ce soir (*Vives exclamations sur les bancs du groupe RN*) mérite d'être pointé du doigt par l'ensemble de cet hémicycle.

Nous assistons en effet à une véritable « bordélisation » par ce groupe de sa propre niche parlementaire! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Ian Boucard. On dirait des Insoumis!

Mme Sophia Chikirou. L'hilarité et le comportement immature de ses députés (*Protestations sur les bancs du groupe RN*) sur un sujet qui mérite un peu de sérieux sont incompréhensibles. C'est votre texte, essayez de ne pas être aussi guignolesques que votre rapporteur! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. Je vous remercie pour ce rappel au règlement. Je ne suis pas certain qu'il ait contribué à la sérénité des débats... (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – Rires et applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Article unique (suite)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements de suppression?

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Je suis assez mal à l'aise de voir les écologistes exploiter la moindre catastrophe écologique. Vous exploitez la catastrophe naturelle survenue en Espagne, vous exploitez les morts pour lutter contre notre proposition de loi de simplification, qui ne constitue en aucun cas une offense faite aux efforts en faveur du climat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) C'est scandaleux! (*Protestations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS, ainsi que sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme Sabrina Sebaihi. Vous devriez avoir honte !

M. Charles Sitzenstuhl. Vous n'avez pas honte de vous exprimer ainsi alors que vous exploitez systématiquement tous les faits divers ?

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Pourrais-je poursuivre, s'il vous plaît ?

M. le président. Écoutons le rapporteur afin de pouvoir avancer et voter sur les amendements !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Le Rassemblement national est favorable à la rénovation énergétique du parc ancien.

Mme Sandra Regol. Alors retirez votre texte !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Nous disons simplement que les normes imposées aujourd'hui sont intenables. Nous ne pouvons plus supporter financièrement la sur-réglementation que vous imposez au parc immobilier.

Les Français l'ont parfaitement compris. Ils sont 75 % à souhaiter une révision du calendrier de cette rénovation énergétique.

Je voudrais vous alerter sur les conséquences indirectes, et sans doute involontaires, de la loi « climat et résilience » en matière de transfert de propriété. De plus en plus de petits propriétaires n'ont plus les moyens de le rester en raison de l'augmentation du coût des charges, de la taxe foncière et des travaux. En ma qualité de professionnel de l'immobilier, j'ai assisté à une professionnalisation de la propriété immobilière. J'ai vu des petits propriétaires contraints de vendre à des prix décotés à des fonds de pensions, à des foncières détenues par des fonds américains, à des marchands de biens spéculateurs.

M. José Beaurain. Exactement !

Mme Léa Balage El Mariky. C'est vous les spéculateurs !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Nous sommes opposés à cette tendance. Nous voulons que les petits propriétaires le demeurent, car nous sommes attachés à cette vision de la propriété immobilière en France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Cette proposition de loi n'a pas la prétention de résoudre à elle seule la crise du logement.

Mme Sabrina Sebaihi. Elle ne résoudra rien !

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Nous voulons seulement créer un choc d'offre sur le parc ancien, car la bureaucratisation à outrance est en train d'assécher le marché locatif. J'ai cité l'exemple de Paris : l'offre locative y a diminué de 75 %. Cela devrait vous interpellier, chers collègues du bloc de l'extrême gauche qui êtes élus dans ces grandes métropoles ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. Je comprends donc qu'à titre personnel, le rapporteur est défavorable à ces amendements ?

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Évidemment, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Valérie Létard, ministre. Je ne suis pas sûre que le report de la rénovation énergétique proposé par votre texte soit la solution pour créer un choc d'offre dans ce pays. Je suis même certaine du contraire ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et LIOT.*)

J'ai énoncé clairement la position du Gouvernement dans mon intervention préalable à l'examen du texte. Nous ne souhaitons pas remettre en cause le calendrier de la loi « climat et résilience ». Cela reviendrait à abandonner un enjeu essentiel à la fois pour le climat et pour nos concitoyens confrontés à la précarité énergétique.

Les propriétaires bailleurs ont été informés de ce calendrier longtemps à l'avance et beaucoup en ont tenu compte. Ne vous en déplaît, monsieur le rapporteur, ils sont fortement aidés par l'Anah pour répondre à cet objectif. Grâce aux travaux de rénovation énergétique ainsi effectués, il y a 400 000 passoires énergétiques F et G de moins chaque année.

Le bénéfice immédiat est triple. Les occupants voient leurs factures d'énergie baisser : elles sont divisées par deux, trois ou quatre. Les propriétaires voient la valeur patrimoniale de leurs biens augmenter. Enfin, en remplissant nos objectifs de rénovation énergétique, nous soutenons l'activité des artisans de nos territoires, qui souffrent en ce moment.

Sans surprise, aucune des fédérations professionnelles que j'ai consultées n'a donc demandé le report du calendrier. En revanche, j'ai entendu les préoccupations légitimes de certains propriétaires bailleurs en copropriété qui ont du mal à réaliser des travaux. Le Gouvernement n'est pas fermé au débat et soutiendra une autre proposition de loi destinée à traiter ce sujet. J'émet donc un avis favorable aux amendements de suppression. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. le président. La parole est à M. Hervé de Lépinau.

M. Hervé de Lépinau. Tout à l'heure, lorsqu'il évoquait les pharisiens de la loi « climat et résilience », notre collègue Vos aurait pu employer d'autres termes : Tartuffes ou hypocrites, par exemple, pour ne pas dire faux-culs. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Sabrina Sebaihi. Non, mais qu'est-ce que c'est que cette façon de parler ?

Mme Sandra Regol. Quel vocabulaire !

M. Hervé de Lépinau. Pour illustrer mon propos, je vais vous lire l'extrait d'un article paru dans *Lyon Mag* le 2 janvier 2023 et intitulé : « Elle loue un taudis à Lyon : sa propriétaire est l'adjointe au maire chargée du social. » Nous sommes donc dans une commune écolo-socialo-bobo. « Au cœur du quartier de la Guillotière, de nombreux locataires se plaignent des mauvaises conditions de vie au sein de leur appartement. Parmi ces logements abîmés par le temps, l'un d'eux est loué par une jeune femme qui vient de devenir maman. Mais la propriétaire, Sandrine Runel, adjointe au maire de Lyon chargée des solidarités, n'a pas fait le nécessaire durant de longs mois pour régler les multiples problèmes dans cet appartement. » (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Voilà qui sont réellement ceux qui défendent les amendements de suppression : des hypocrites !

Certes, il est nécessaire de rénover le parc ancien. Cependant, nous ne pourrions pas le faire si les propriétaires continuent à être matraqués.

Mme Sophie Taillé-Polian. Ils ne sont pas maltraités, ils sont aidés !

M. Hervé de Lépinau. En raison du calendrier que vous avez retenu, des hectares entiers d'appartements et de maisons ne pourront sans doute plus être mis à la location. Il faudra donc s'attendre, dans la majorité des cas, à des effets de bord.

Mme Valérie Létard, ministre. Nous les accompagnons ! Ils sont financés ! Quatre milliards !

M. Hervé de Lépinau. Un, des gens resteront et deviendront squatteurs. Deux, les marchands de sommeil s'en donneront à cœur joie, car vous ne mettez jamais les moyens nécessaires pour les contrôler. Trois, des propriétaires désespérés céderont leur bien à des gens peu scrupuleux.

Il est donc nécessaire de revoir le calendrier pour laisser le temps aux propriétaires de réaliser les travaux en fonction des moyens.

Madame la ministre, il est absolument nécessaire de reconstruire le programme de l'Anru, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, sans lequel nous ne pourrions pas rénover les centres anciens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. le président. La parole est à M. Raphaël Arnault.

M. Raphaël Arnault. Nous vivons tout de même un moment particulier. Le Rassemblement national et l'extrême droite vont si loin dans les attaques envers les plus précaires et les plus jeunes que même les macronistes n'arrivent plus à les suivre ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe EPR.)*

M. Marc Fesneau. Oh, ça va !

M. Thomas Cazenave. C'est bon !

M. Raphaël Arnault. On l'a bien compris : avec cette proposition de loi, le RN veut protéger les multipropriétaires en s'attaquant aux plus précaires et aux plus jeunes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.)*

Chers collègues du Nouveau Front populaire, cela va peut-être vous surprendre, mais je vous trouve un peu durs avec Mme Le Pen. Comment pourrait-elle se soucier un seul instant du sort des Françaises et des Français qui découvrent leur facture d'électricité et leur loyer chaque mois alors qu'elle a vécu toute sa jeunesse dans un château à Saint-Cloud, dans la banlieue riche de Paris ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont quelques députés se lèvent, et sur quelques bancs du groupe EcoS. – Vives exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 1, 2 et 3.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	308
Nombre de suffrages exprimés	301
Majorité absolue	151
Pour l'adoption	169
contre	132

(Les amendements identiques n^{os} 1, 2 et 3 sont adoptés ; en conséquence, l'article unique est supprimé.) (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont plusieurs députés se lèvent, ainsi que sur les bancs des groupes EPR, SOC, EcoS et GDR.)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Runel, pour un rappel au règlement.

Mme Sandrine Runel. Je demande depuis un certain temps un rappel au règlement...

M. le président. Je ne vous avais pas vue !

Mme Sandrine Runel. ...sur le fondement de l'article 70, pour mise en cause personnelle. Celle-ci est cependant un honneur, mesdames et messieurs du Rassemblement national. Car lorsque vous commencez à vous attaquer personnellement à un député du Nouveau Front populaire, cela signifie que nous vous dérangeons et que vous avez quelque chose à vous reprocher ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.)* Parce qu'aujourd'hui, celle qui est mise en cause dans des affaires et qui est au tribunal, c'est Marine Le Pen, pas nous ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC, LFI-NFP et GDR. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.)*

Après l'article unique

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Frédéric Falcon, rapporteur. Visiblement, nous ne sommes pas en mesure d'obtenir ce soir l'abrogation des dispositions de la loi « climat et résilience » qui nous posent problème. Dans ces conditions, je préfère retirer mon texte. *(« Ah ! » et applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et LFI-NFP sur quelques bancs des groupes SOC, EcoS et GDR.)* Je donne rendez-vous aux Français lors des prochaines échéances électorales afin d'abolir ces lois absolument iniques contre lesquelles nos concitoyens, j'en suis convaincu, se mobiliseront dans les prochains mois à la suite de la dissolution. Je remercie les collègues qui se sont mobilisés à mes côtés. *(Les députés des groupes RN et UDR se lèvent et applaudissent.)*

M. le président. Il est pris acte du retrait de la proposition de loi par son auteur en application de l'article 84, alinéa 2, du règlement. En conséquence, il n'y a pas lieu de poursuivre la discussions de ce texte.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures cinq, est reprise à vingt-trois heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

INSTAURATION DE PEINES PLANCHERS POUR CERTAINS CRIMES ET DÉLITS

Discussion d'une proposition de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de Mme Pascale Bordes et plusieurs de ses collègues tendant à l'instauration de peines planchers pour certains crimes et délits (n^{os} 262, 473).

PRÉSENTATION

M. le président. La parole est à Mme Pascale Bordes, rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Mme Pascale Bordes, rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. « La France a tué mon mari par son insuffisance, son laxisme et son excès de tolérance [...] Pourquoi cet homme multirécidiviste peut-il évoluer en toute liberté ? Quand est-ce que nos législateurs ouvriront réellement les yeux ? Faut-il qu'ils soient touchés directement pour agir ? Combien de morts avant que ces assassins soient vraiment punis ? »

Ces mots sont ceux de la veuve d'Éric Comyn, adjudant de gendarmerie, tué en service par un chauffard multirécidiviste après un refus d'obtempérer. La mort d'Éric Comyn a ému nos concitoyens et fait naître une immense colère et un sentiment d'injustice terrible.

Cette affaire tragique, comme tant d'autres, conduit nos concitoyens à s'interroger sur la capacité de la justice à condamner réellement et efficacement les auteurs de ces actes. L'objectif prioritaire de la justice devrait être la protection des citoyens et du droit à la vie et à la sécurité, consacrés par l'article 2 de la CEDH, la Convention européenne des droits de l'homme.

Force est de constater qu'il n'en est rien. Depuis de nombreuses années, nous avons perdu de vue le socle essentiel d'une société démocratique : la protection de l'intégrité. Nous avons perdu de vue la place des victimes en préférant nous concentrer en permanence sur le délinquant.

Les peines planchers sont un moyen de replacer la victime et la société au centre du procès pénal et de redonner un sens à la peine. La loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs, dite loi Dati, du 10 août 2007 a introduit des seuils minimaux de peines d'emprisonnement ; mais après avoir été vilipendées par la gauche, ces peines planchers ont été abrogées par la loi relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, dite loi Taubira, du 15 août 2014 (*M. Boris Vallaud applaudit*) qui, par pure idéologie, a fait de la prison l'exception.

Désormais, une peine d'emprisonnement ferme ne peut être prononcée qu'en dernier recours et le juge doit avoir en point de mire la réinsertion du délinquant, non plus la victime et la société, reléguées dans ce débat au rang de spectateurs.

Pour justifier ce changement brutal de paradigme, Christiane Taubira affirmait, sans jamais l'avoir démontré, que les politiques pénales des dernières années avaient aggravé la récidive car, selon elle, la prison en était la cause. Elle disait ainsi vouloir lutter contre la surpopulation en prison et contre la récidive.

Le défi était lancé : puisque les peines planchers avaient été prétendument inefficaces, on allait voir ce que l'on allait voir en appliquant la méthode inverse, consistant à ne plus envoyer les condamnés en prison.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le résultat n'est pas au rendez-vous. L'emprisonnement est bel et bien devenu l'exception tandis que les alternatives aux poursuites et à la prison se sont multipliées à l'infini, jusqu'à devenir un véritable système d'inexécution des peines.

Après dix ans d'application de la loi Taubira, la France est malheureusement plus que jamais en proie à une surpopulation carcérale et à la récidive, signe que la lutte contre cette dernière suivant la méthode Taubira constitue un singulier échec. Étonnamment, il ne se trouve personne à gauche pour dénoncer ce fiasco.

Et c'est bien d'un fiasco qu'il s'agit, car non seulement on n'emprisonne plus, sauf exception, mais on ne poursuit plus non plus.

M. Ugo Bernalicis. Il y a une surpopulation, oui ou non ?

Mme Pascale Bordes, rapporteure. Le taux de classement sans suite des affaires pénales en France est de 75 %, contre 57 % pour la médiane européenne. Le taux d'affaires pénales portées devant les tribunaux ne s'élève quant à lui qu'à 14 %, quand la moyenne européenne se situe à 32 %. Même la Turquie fait mieux que nous : 30 % des affaires pénales y sont portées devant les tribunaux.

M. Jean-Paul Lecoq. On prend la Turquie comme modèle ?

Mme Pascale Bordes, rapporteure. Sur les 14 % susdits, 22 % seulement font l'objet d'une peine d'emprisonnement ferme ou partiellement ferme ; mais cette peine est aménagée pour éviter le passage en prison dans 40 % des cas restants.

Finalement, seule une infime, infime, infime minorité de délinquants sont emprisonnés, surtout si l'on tient compte du fait qu'une victime sur cinq ne dépose pas plainte et que seules les infractions les plus graves font l'objet de poursuites pénales.

Notre politique pénale est devenue un moyen de gérer un stock insuffisant de places de prison. Quant à l'autorité judiciaire, elle est devenue logisticienne. Or ce n'est pas la situation de l'administration pénitentiaire qui doit déterminer notre politique pénale, mais bien l'inverse.

Telle est la réalité de la réponse pénale en France : indigente, elle n'est pas à la hauteur des défis qui nous attendent. Cela doit nous inciter à changer radicalement de paradigme. Il faut à présent que les délinquants et les criminels aient la certitude d'être condamnés à une peine si l'on veut enrayer la violence.

Cesare Beccaria, philosophe italien des Lumières, affirmait dès 1764 : « Ce n'est pas la rigueur du supplice qui prévient plus sûrement les crimes, c'est la certitude du châtement. La perspective d'un châtement modéré, mais inévitable, fera toujours une impression plus forte que la crainte vague d'un supplice terrible, auprès duquel se présente quelque espoir d'impunité. »

M. Antoine Léaument. C'est la politique de la terreur, quoi !

Mme Pascale Bordes, rapporteure. La réédition de cet ouvrage a été précédée par Robert Badinter : c'est dire l'intérêt que ce dernier portait à la certitude de la peine, cette même certitude qui est depuis longtemps devenue étrangère à nombre de délinquants.

M. Antoine Léaument. On dirait Fouché !

Mme Pascale Bordes, rapporteure. Cette proposition de loi fait écho à une caractéristique nouvelle et inquiétante de la criminalité : l'ultraviolence, qui met en danger le contrat social.

Nous avons ciblé trois domaines. Le premier d'entre eux est le trafic de stupéfiants, qui se diffuse dans tous les territoires. Le niveau de la menace est tel qu'elle suscite des risques de déstabilisation de notre État de droit, de notre modèle économique, mais également de nos entreprises à un niveau stratégique majeur. Les organisations que nous affrontons disposent de moyens financiers sans limite, d'un champ d'action sans limite et circulent sans limite au mépris des frontières.

La réponse pénale doit être en la matière aussi ferme que possible, sans quoi la peine serait vidée de son sens et l'État renverrait de lui-même une image d'extrême faiblesse.

La proposition de loi cible également la récidive, car je considère qu'il s'agit d'un enracinement dans la délinquance contre lequel il convient de lutter avec force.

Enfin, ce texte vise les atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public, car il est urgent d'apporter une réponse pénale ferme à l'insécurité dans laquelle se trouvent les femmes et les hommes qui se dévouent au quotidien au profit de nos concitoyens. Nous voulons casser la dynamique de la délinquance qui cible les représentants de l'État ou les dépositaires de l'autorité publique.

La réinstauration des peines planchers constitue une première étape pour retisser la confiance entre les citoyens et l'institution judiciaire. En effet, si la sanction doit être en partie adaptée au profil du condamné, elle ne doit pas l'être au point de rendre le système imprévisible, inaudible, voire arbitraire.

Je réponds par avance à tous ceux qui depuis des années se livrent à l'incantation qu'avant de prétendre que les peines planchers ne serviraient à rien, qu'elles n'auraient pas démontré leur utilité, encore faudrait-il qu'ils expliquent sur quoi ils se fondent pour l'affirmer. En effet, aucune étude sérieuse du ministère de la justice n'existe, exception faite d'une étude statistique d'octobre 2012 dont les conclusions ne sont pas défavorables, tant s'en faut, au système des peines planchers.

Cette étude constate notamment un effet particulièrement important de ces peines sur les infractions à la législation sur les stupéfiants : le quantum correspondant à la peine plancher est prononcé six fois plus souvent.

Dire que cela ne sert à rien parce que personne n'aurait prouvé que cela peut servir à quelque chose relève de l'idéologie pure, voire de l'évanescence.

Vous faites à loisir le procès de la loi Dati, abrogée il y a un peu plus de dix ans, mais vous omettez sciemment de faire celui de la loi Taubira qui, elle, est en vigueur depuis plus de dix ans et a détricoté notre code pénal et notre code de procédure pénale.

M. Ugo Bernalicis. Il y a eu des évolutions depuis, vous avez raté des épisodes !

Mme Pascale Bordes, rapporteure. Vous poursuivez l'œuvre destructrice entamée par votre égérie, qui a interdit la prison, abrogé la révocation automatique du sursis et multiplié à l'infini les alternatives à l'emprisonnement, avec un résultat à ce point terrifiant qu'il vous conduit à envisager de faire sortir en masse les délinquants et les criminels qui ont eu droit à un passage par la case prison, faute d'un nombre suffisant de places. Une fois encore, vous vous apprêtez à sacrifier la sécurité de nos concitoyens sur l'autel de vos carences.

M. Ugo Bernalicis. En parlant de carences, vous vous y connaissez !

Mme Pascale Bordes, rapporteure. Ce texte vise à instaurer des peines planchers mais c'est un nouveau concept, celui de peine socle, qui permet de cibler certains faits, les plus graves et les plus importants, que la société doit condamner sous peine de disparaître.

Ces peines socles visent ceux qui sont ancrés dans la délinquance et n'ont pas compris tous les avertissements solennels qu'on leur a adressés ainsi que les coupables d'actes qui, aux yeux de la société, constituent des atteintes à nos valeurs qui font l'objet d'un interdit absolu.

La République repose sur un socle de valeurs humaines qui proscrivent toute atteinte à l'intégrité et à la vie de la personne et obligent les États à prendre toutes les mesures utiles pour protéger la vie humaine.

M. Charles Sitzenstuhl. Ce n'est pas vous, la République !

Mme Pascale Bordes, rapporteure. Enfin, les dispositions proposées – n'en déplaise à certains – sont pleinement conformes à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, qui considère qu'il appartient au législateur de prévoir une répression effective des infractions et que le principe d'individualisation des peines n'implique pas qu'il faille déterminer la sanction au regard de la seule personnalité de l'auteur : les circonstances de l'infraction elle-même comptent tout autant.

En votant ce texte, nous nous donnerons la possibilité de répondre enfin aux attentes des victimes et de leurs familles, ainsi qu'à celles de la très grande majorité de nos concitoyens, et de leur redonner confiance dans la capacité de la justice à condamner réellement et efficacement les auteurs d'infractions. Ne perdons plus de temps et redonnons enfin du sens à la peine ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jean-Paul Lecoq. Il n'y en a pas un du socle commun qui soit venu vous soutenir !

M. Didier Migaud, garde des sceaux, ministre de la justice. Le niveau de violence que nous observons dans notre société est préoccupant. Cette violence, grandissante, touche tous les milieux, toutes les sphères. Elle touche les citoyens, elle touche les femmes et les enfants, elle touche les élus locaux. Dans l'actualité de ces derniers jours, des situations d'une violence extrême nous en ont encore donné des illustrations tragiques.

Face à cette montée de la violence, notre tâche est de dresser un rempart tangible et efficace. C'est pourquoi la priorité gouvernementale est de tout faire pour appliquer des mesures favorisant l'effectivité et l'immédiateté des peines. Il en va ainsi des peines courtes, comme l'a annoncé le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale.

C'est cette réponse pénale ferme et efficace que j'entends incarner. La construction de ce rempart doit se faire dans le respect de l'État de droit et du cadre constitutionnel.

La proposition de loi dont l'examen nous réunit aujourd'hui tend à réinstaurer les peines planchers, c'est-à-dire des seuils minimaux de réclusion et d'emprisonnement pour certains crimes et délits.

Les deux articles de la proposition de loi prévoient ainsi des peines minimales pour les crimes et délits commis en état de récidive légale, les crimes et délits prévus en matière de trafic de stupéfiants, les crimes et délits commis sur les magistrats, les avocats, les personnes dépositaires de l'autorité publique, les enseignants ou encore les professionnels de santé. Le périmètre de cette proposition de loi est donc plus large que ceux des lois du 10 août 2007 et du 14 mars 2011.

Je sais que le sujet des peines planchers est clivant au sein de cette assemblée. Je vais essayer de le traiter de manière apaisée, sans faux-semblant.

D'abord, je souhaite mettre en évidence le risque constitutionnel majeur qu'emportent les dispositions de la proposition de loi. En l'absence de précisions les excluant, elles s'appliqueront aux mineurs non récidivistes. Contrairement au dispositif analogue en vigueur de 2007 à 2014, aucun aménagement spécifique n'est prévu pour les mineurs.

Je rappelle que le principe des peines minimales que prévoyait la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure – dite Loppsi 2 – en 2011 pour les mineurs qui n'avaient jamais été condamnés pour un crime ou un délit a été censuré par le Conseil constitutionnel, pour méconnaissance des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République en matière de justice pénale des mineurs.

À ce premier obstacle constitutionnel s'ajoutent des constats opérationnels. De manière générale, l'analyse statistique des modes de poursuite établit que la justice pénale a gagné en efficacité et en sévérité concernant les infractions visées par le texte.

Ainsi, de 2009 à 2023, le taux de poursuite s'est accru de près de 10 points. Entre 2014 et 2023, le recours au déferrement a augmenté respectivement de 142 %, 112 % et 89 % pour les violences, les atteintes à l'autorité de l'État et les infractions à la législation sur les stupéfiants, ce qui démontre le caractère volontariste de la politique pénale à cet égard.

Enfin, le déferrement est statistiquement privilégié en cas de récidive. Il ne faut pas oublier que la répression des infractions commises par des auteurs qui se trouvent en état de récidive légale est aggravée, puisque l'arsenal répressif prévoit déjà le doublement des peines qu'ils encourent.

Si la justice pénale a su accentuer la sévérité de sa réponse, nous pouvons douter de la capacité des peines planchers à améliorer la fermeté de cette même réponse pénale. En effet, le dispositif analogue en vigueur entre 2007 et 2014 n'a pas prouvé son efficacité. (*M. Éric Ciotti s'exclame.*)

En la matière plus que dans d'autres, il faut se nourrir de notre retour d'expérience pour enrichir notre réflexion et faire en sorte que notre action emprunte les voies les plus efficaces. Or les peines planchers n'ont pas entraîné d'accroissement du recours aux peines d'emprisonnement. En matière délictuelle, ces dernières étaient déjà très majoritaires pour les récidivistes. Le taux de prononcé de l'emprisonnement ferme pour un majeur en récidive n'a cessé de croître en près de vingt ans, passant de 54 % pour la période 2001-2005 à

69 % pour la période 2016-2020, c'est-à-dire bien au-delà de la période pendant laquelle les peines planchers ont existé et indépendamment d'elles.

Ces peines minimales ont même été sans impact en matière criminelle. Le taux de prononcé de leur quantum s'avère soit identique, soit en diminution lorsque l'on compare la période antérieure à leur instauration à celle qui s'étend de 2008 à 2011.

L'abrogation du dispositif en vigueur de 2007 à 2014 n'a d'ailleurs pas entraîné de diminution de la sévérité des peines prononcées.

Postérieurement à 2014, il est ainsi constaté un maintien à un niveau élevé du quantum moyen ferme prononcé contre les récidivistes et un accroissement sensible de ce quantum pour les non-récidivistes. À titre d'exemple, le quantum moyen ferme, qui était de 7,3 mois à 7,9 mois pendant la période du dispositif, a atteint 9 mois après son abrogation.

Je sais que ces chiffres se heurtent à l'émotion suscitée par la violence que j'ai décrite au début de mon propos et aux attentes très fortes de nos concitoyens en matière de justice, mais la justice est plus sévère sans les peines planchers. Des études confortent mon appréhension du sujet. Ainsi, le rapport du 20 février 2013 du jury de la conférence de consensus indique que le dispositif des peines planchers n'a pas eu d'impact sur la réduction du risque de récidive.

Tirons donc les enseignements de notre expérience passée, tirons les enseignements du terrain, et privilégions des solutions pragmatiques pour apporter une réponse pénale ferme et efficace que les Français attendent de nous. Vous l'aurez compris, le Gouvernement n'est pas favorable à cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem.*)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le président. La parole est à M. Michaël Taverne.

M. Michaël Taverne. À travers cette proposition de loi visant à rétablir les peines planchers pour les auteurs de crimes ou de délits en état de récidive, les Français nous regardent et nous attendent, et les victimes, totalement abandonnées, veulent des résultats. Ce texte plein de bon sens est validé par une très grande majorité de Français. Dans un récent sondage,...

M. Guillaume Gouffier Valente. Ah !

Mme Marie Mesmeur. Vous voulez supprimer les sciences humaines et sociales, mais pas les sondages !

M. Michaël Taverne. ...82 % de nos compatriotes se prononcent en faveur du rétablissement des peines planchers. Ils sont parfaitement conscients de la situation d'impunité et de laxisme dans laquelle nous nous trouvons, et veulent un sursaut judiciaire et sécuritaire. Il faut donc les écouter. Avec Marine Le Pen, nous vous alertons depuis des années sur les ravages du laxisme judiciaire – qui existe bien, monsieur le ministre : ce n'est pas une caricature.

Mme Marie Mesmeur. Si !

M. Michaël Taverne. La compassion est bien plus accordée aux voyous qu'aux victimes. D'ailleurs, 63 % des Français considèrent qu'on protège plus les coupables que les victimes. Il faut donc se poser les bonnes questions. Ce laxisme a été conforté par toute la gauche, notamment par Mme Taubira et sa culture de l'excuse, avec des propos plus que contestables et une philosophie simple : tous les voyous dehors ! Elle demandait aux procureurs de n'opter pour la prison ferme

qu'en dernier recours et de « faire de l'aménagement des peines une priorité de politique pénale ». Nous avons également Emmanuel Macron, le Mozart de la déconnexion, qui déclarait : « Ce que notre nation vit, c'est un sentiment d'insécurité. » Et le meilleur pour la fin : Éric Dupond-Moretti...

M. Ludovic Mendes. Excellent ministre !

M. Michaël Taverne. ...qui, après avoir été acclamé par les taulards, indiquait : « L'ensauvagement est un mot qui développe le sentiment d'insécurité. » Bref, les gouvernements qui se sont succédé ont fait de la France un eldorado pour les voyous, mais un enfer pour les victimes. Par idéologie ? Par aveuglement ? Par incompetence ? Très certainement les trois. Je pense aux policiers, aux gendarmes, aux sapeurs-pompiers, aux surveillants pénitentiaires et aux agents des sociétés de sécurité privée qui tous les jours, au péril de leur vie, assurent la sécurité de nos compatriotes. Ils sont confrontés à des criminels et à des barbares qui ne reculent devant rien...

M. Antoine Léaument. C'est vous, le barbare !

M. Michaël Taverne. ...Éric Comyn et Mélanie Lemée, deux gendarmes tués par des multirécidivistes, mes anciens collègues et amis Boris Voelckel et Cyril Genest, policiers à la BAC75N – la brigade anticriminalité du Nord de Paris –, tués en 2016 sur le périphérique parisien par un individu condamné à dix reprises. Des drames parmi tant d'autres.

Dorénavant, la règle est simple : vous vous en prenez à un représentant des forces de l'ordre, vous dormez en prison. Et que dire des agressions envers nos professeurs, nos médecins, nos agents des transports publics, et des crimes et délits liés au trafic de stupéfiants ? C'est une situation alarmante à laquelle il faut mettre fin. Les auteurs de ces infractions pénales doivent être écartés de la société par la condamnation à une peine de privation de liberté. Et cela tombe très bien : la proposition de loi va dans ce sens.

Concernant le rétablissement des peines planchers, certains nous disent : « Ce n'est pas efficace, ça ne marche pas, c'est une proposition démagogique, la délinquance ne baisse pas... »

Mme Léa Balage El Mariky. Eh oui !

Mme Marie Mesmeur. Démago comme le RN !

M. Ugo Bernalicis. C'est bien, vous avez pris des notes la dernière fois !

M. Michaël Taverne. Aucune étude ne le démontre pourtant, comme l'a indiqué Mme la rapporteure. Comment peuvent-ils se satisfaire de la situation que nous connaissons ? Pas moins de 1 000 agressions physiques et 120 agressions au couteau par jour ; un refus d'obtempérer toutes les vingt minutes ; le ministère de l'intérieur a recensé 15 150 policiers blessés en 2023, soit plus de 40 chaque jour, ce qui représente une augmentation de 4,1 % par rapport à 2022 – la courbe ne fait que monter depuis maintenant trois ans, et 2024 n'échappera hélas pas à la règle. Et que dire de ce chiffre effarant : plus d'un quart des femmes n'osent plus sortir seules le soir.

M. Antoine Léaument. Elles n'osent pas non plus aller porter plainte chez vos collègues !

M. Michaël Taverne. Je vous épargne les derniers chiffres de la délinquance, qui démontrent votre échec total depuis sept ans. Bienvenue en France ! Thomas Sowell, un économiste américain spécialiste des questions sociétales et éducatives, a

déclaré : « Si vous n'êtes pas prêts à employer la force pour défendre la civilisation, alors soyez prêts à accepter la barbarie. »

Mme Marie Mesmeur. N'importe quoi !

M. Michaël Taverne. Au Rassemblement national, jamais nous n'accepterons le fatalisme, jamais nous n'accepterons la barbarie ! Jamais nous ne nous soumettrons à la voyoucratie !

Mme Marie Mesmeur. Et à la démocratie ?

M. Michaël Taverne. La peur doit changer de camp et la fermeté doit être notre boussole. Il s'agit tout d'abord d'expulser les délinquants étrangers...

M. Ugo Bernalicis. Voilà ! On y arrive !

M. Michaël Taverne. ...qui représentent 25 % des détenus, ce qui permettra de libérer des places de prison.

M. Ludovic Mendes. On a rejeté la proposition de loi à ce sujet tout à l'heure !

M. Ugo Bernalicis. Il s'est trompé de texte !

M. Michaël Taverne. Mais vous avez fait preuve de démagogie en rejetant notre proposition de loi sur la double peine. Vous contestez le fait qu'il existe un lien entre immigration et insécurité. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) En ce cas, je vous propose de passer une nuit en famille Porte de la Chapelle, Porte d'Aubervilliers, aux Jardins d'Éole à Stalingrad ou encore d'aller au Champ-de-Mars, à deux heures du matin, pour vous rendre compte de la situation que vivent les honnêtes gens de ces quartiers, qui n'en peuvent plus.

Ensuite, il faut instaurer une notion parfaitement claire et qui fonctionne chez nos voisins européens : pour chaque infraction pénale, il faut une condamnation dès le premier délit commis. Sinon, vous continuerez à installer un climat d'impunité. Le souhaitez-vous ? Nous le verrons lors de l'examen de cette proposition de loi, même si malheureusement, nous ne pourrions aller jusqu'au bout. D'ailleurs, où sont les 15 000 places de prison promises par Emmanuel Macron en 2017 ? Lors de son premier quinquennat, il indiquait aux forces de l'ordre que « les Français ne supportent plus l'impuissance publique », ajoutant : « Les violences dont les forces de l'ordre font l'objet sont inacceptables et doivent être sanctionnées sans relâche. » Malheureusement, on connaît la suite.

M. Ugo Bernalicis. Le problème, c'est qu'il a tout dit et son contraire ! Même moi, je fais parfois du macronisme !

M. Michaël Taverne. Aujourd'hui, chers collègues macronistes, le Rassemblement national vous apporte sur un plateau les mesures que votre mentor a défendues sans jamais les mettre en œuvre. Fini le « en même temps », après les paroles, aux actes ! L'heure est venue de prendre vos responsabilités. En commission, nous avons vu un nouveau groupe : les macronistes insoumis qui, main dans la main avec l'extrême gauche...

Mme Marie Mesmeur. La bonne blague !

M. Ugo Bernalicis. Vous nous les présenterez : je ne les ai jamais rencontrés !

M. Michaël Taverne. ...ont fait preuve d'un sectarisme et d'une idéologie affolants, votant contre ce texte avec un grand sourire qui en disait long. Il faut stopper cet engrenage de la violence et remettre la victime au centre de l'échiquier. Il faut écartier tous ceux qui représentent un danger pour notre société, qui plus est en état de récidive, tous ceux qui agressent les représentants de l'État dans l'exercice de leurs

fonctions. Nous sommes une exception mondiale : dans la plupart des pays du monde, notamment dans de grandes démocraties où j'ai eu l'honneur d'exercer dans le cadre de coopérations, quand on s'en prend aux représentants de l'État, il y a une fermeté judiciaire encore plus grande et une tolérance double zéro.

Applaudir et se lever, c'est bien, mais prendre des mesures de bon sens, c'est mieux. Nos forces de l'ordre ne cessent de réclamer des peines planchers, elles qui sont confrontées à la délinquance et à la violence matin, midi et soir. Elles nous regardent. Et si vous ne votez pas cette proposition de loi,...

M. Ludovic Mendes. On n'aura pas le temps aujourd'hui !

M. Ugo Bernalicis. Dommage, j'aurais bien voté contre !

M. Michaël Taverne. ...vous leur aurez définitivement tourné le dos ! En cas de nouveau drame, soyez gentils : restez assis et arrêtez votre hypocrisie ! Il faudra bien voter ce texte dans un avenir très proche, pour la France et pour les Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. La parole est à M. Ludovic Mendes. (*De nombreux députés du groupe RN quittent l'hémicycle. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Ugo Bernalicis. À la niche !

Mme Andrée Taurinya. Allez vous coucher !

M. Ludovic Mendes. En cette soirée d'Halloween, c'est tout de même le palais des horreurs.

Nous débattons à présent du retour des peines planchers, avec une extension de la procédure par rapport au mécanisme instauré sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Les peines planchers ont été supprimées en 2014, sous la présidence de François Hollande, et nous avons à ce jour le recul nécessaire pour témoigner de leur inefficacité. Nous avons eu l'occasion d'avoir des discussions techniques en commission des lois, et une grande majorité des commissaires ont reconnu que les peines planchers n'atteignent pas les objectifs qu'elles visent. (*Brouhaha.*)

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues, on écoute l'orateur.

M. Ludovic Mendes. Mais vous allez nous avancer l'argument magique, comme le représentant du Rassemblement national vient de le faire : c'est ce que veulent les Français, puisque certains sondages sont en faveur de l'instauration de peines planchers. Toutefois, les sondages traduisent-ils vraiment la pensée de nos concitoyens ? (« *Oui !* » sur plusieurs bancs du groupe RN.) Offrent-ils toutes les cartes nécessaires pour pouvoir répondre de manière éclairée à des questions, aussi délicates soient-elles ? Si je vous disais que les Français, selon de nombreux sondages, sont favorables au rétablissement de la peine de mort, la restaureriez-vous ?

Mme Colette Capdevielle. Ils en sont capables !

M. Ludovic Mendes. Si je vous disais que les Français sont favorables à la légalisation du cannabis (*M. Antoine Léaument applaudit*), autoriseriez-vous la vente et la consommation de cannabis à usage récréatif ? Selon un autre sondage, pour trois Français sur cinq, la responsabilité du viol doit être atténuée si la victime a eu une attitude provocatrice. Bref, on ne peut pas faire de la politique à partir de sondages !

Je note qu'en préambule de la présentation de votre dispositif de peines planchers, vous dites que vous voulez répondre aux maux des Français. Mais qu'en est-il pour les victimes de crimes sexuels et de violences intrafamiliales ? Pour elles, vous

ne prévoyez rien. Et pour les personnes condamnées pour détournement de fonds publics – un fléau dans notre pays ? Contre elles, vous ne faites rien, et nous savons pourquoi !

M. Ugo Bernalicis. Ils ont touché le fond !

M. Ludovic Mendes. Les sondages répondent souvent à une émotion, qui se traduit dans la réponse et la rend donc dénuée de ce qui fait de l'humain une espèce à part : la conceptualisation, notre capacité à ne pas réagir seulement en fonction d'un fait, mais à prendre aussi en compte de nombreux éléments complexes pour en sortir un élément sensé. Je crois que même au Front national, vous n'êtes pas dépourvus de cette capacité. Mais ce qui vous caractérise, c'est la démagogie. Car au fond de vous-mêmes, vous savez bien que le mécanisme des peines planchers ne fonctionne pas. C'est bien là que l'on voit que vous ne voulez aucunement le rassemblement. Les retours que nous avons nous garantissent que la récidive n'est que très peu limitée, et que l'effet escompté des peines planchers n'est pas au rendez-vous. Et vous le savez ! Certes, il est aisé de reconnaître que cette procédure des peines planchers est séduisante dans la façon dont vous nous la présentez. Mais en pointant du doigt un supposé laxisme de nos juridictions et en prétendant instaurer une solution radicale pour le combattre, vous méprisez l'ensemble des magistrats de notre pays.

M. Antoine Léaument. Très juste !

M. Ludovic Mendes. Vous les méprisez car vous souhaitez aller à l'encontre d'un principe fondamental de leur fonction : le principe d'individualisation des peines.

Mme Andrée Taurinya. Tout à fait !

M. Ludovic Mendes. Ce pouvoir d'appréciation et de modulation des peines est le corollaire de leur indépendance. Vous entendez par votre texte frapper du sceau de votre défiance toute la profession et robotiser cette fonction.

Mais ce n'est pas la seule atteinte que vous portez à l'État de droit. Vous omettez de dire que la proposition de loi emporte un risque constitutionnel majeur s'agissant de peines planchers prévues pour certains délits sans condition de récidive légale, notamment au regard de la décision du Conseil constitutionnel – que vous méprisez – du 10 mars 2011, qui a censuré le principe de peines minimales dans la loi Loppsi 2 pour les mineurs jamais condamnés pour un crime ou un délit.

Un député du groupe RN. Et donc ?

M. Ludovic Mendes. Vous méprisez le Conseil constitutionnel ! Votre réelle ambition ne serait-elle pas de mettre la pression sur lui, et surtout de valider toutes vos thèses nébuleuses contre l'État de droit et son fonctionnement, selon lesquelles la justice est laxiste ? Je reconnais sans sourciller que vous êtes de bons manipulateurs d'opinion, et que votre démagogie démontre à quel point vous êtes vraiment d'extrême droite (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe RN*) en jouant sur les peurs des Français et en leur annonçant qu'avec ce système des peines planchers, vous allez répondre à l'ensemble de leurs problèmes.

Mais les solutions magiques n'existent pas et je refuse que nous menions une politique des sondages comme vous le faites en permanence. Ce serait dangereux pour le fonctionnement de notre État de droit et pour toutes nos valeurs qui y sont liées. Si on avait dû suivre les sondages, les femmes n'auraient pas pu obtenir le droit à l'avortement en 1974, ce droit que nous avons constitutionnalisé, ce dont nous sommes fiers. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, LFI-NFP et SOC.*) Le groupe Ensemble pour

la République s'opposera donc à votre proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur plusieurs bancs des groupes SOC et Dem.*)

M. le président. La parole est à M. Ugo Bernalicis.

M. Antoine Léaument. Allez, Ugo : pied au plancher !

M. Ugo Bernalicis. Les peines planchers sont une lubie bas de plafond. J'avais terminé mon intervention en commission par ces mots, et je vais vous dire pourquoi. Tout d'abord parce que cela n'a pas marché quand on les a appliquées entre 2007 et 2014, ni dans les autres pays qui s'y sont essayés. La littérature scientifique à ce sujet, assez maigre en France mais très fournie à l'étranger, est unanime : elles ne fonctionnent ni pour dissuader ni pour prévenir la récidive, les deux buts visés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Ni dissuasion, ni prévention de la récidive : il s'agit vraiment de l'idée démagogique de base pour essayer d'avoir des voix supplémentaires aux prochaines élections sans régler le problème. Même les représentants du parquet ne demandent pas de peines planchers.

M. Jean-Pierre Taite. Ce n'est pas forcément bon signe...

M. Antoine Léaument. Parquet, planchers : vous l'avez, celle-là ?

M. Ugo Bernalicis. Par ailleurs, les peines planchers affaiblissent des principes constitutionnels auxquels nous sommes attachés. Le premier principe découle de l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, texte que vous détestez. À chaque fois qu'une de vos propositions pose un problème constitutionnel, c'est par rapport non au texte de 1958, mais à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Un jour, sans doute, vous assumerez de vouloir l'enlever du bloc de constitutionnalité. Vous serez alors définitivement démasqués comme membres d'un parti situé en dehors de l'arc républicain.

L'article 8 – « La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires » – est important, car de lui découlent deux autres principes : la proportionnalité et l'individualisation de la peine.

Mme Anne-Laure Blin. L'indivisibilité de la peine est importante aussi !

M. Ugo Bernalicis. Ces principes concourent à la paix publique – certains diraient même l'ordre public (*Mêmes mouvements*) –, but que l'on doit poursuivre. Vous cherchez à affaiblir ces principes, repris dans l'article 130-1 du code pénal qui fixe aux peines les fonctions « d'assurer la protection de la société, de prévenir la commission de nouvelles infractions et de restaurer l'équilibre social » par deux moyens : « sanctionner l'auteur de l'infraction » – c'est ce dont nous parlons – et « favoriser son amendement, son insertion ou sa réinsertion ». Les peines planchers permettent-elles de favoriser l'amendement, l'insertion ou la réinsertion des auteurs d'infractions ? Non, ainsi que cela a été démontré. S'appesantir là-dessus serait inutile.

Pourrait-on faire différemment et proposer autre chose que les peines planchers ? Non, selon vous qui n'avez pas planché sur la peine. (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Une solution alternative existe pourtant : les peines de probation, qui ont de meilleures statistiques sur la prévention de la récidive, même si cela ne colle pas à votre fantasme sécuritaire d'enfermer les gens dangereux.

M. Ian Boucard. Dans la rue, les gens dangereux sont moins dangereux... C'est logique !

M. Ugo Bernalicis. Donner sa chance à l'auteur d'une infraction après sa peine permet d'éviter la récidive, l'objectif le plus important. Avec un taux de récidive supérieur à 60 % après un passage par la case prison, vous proposez en réalité que la délinquance continue, que votre fonds de commerce se perpétue éternellement. (*« Voilà ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Danièle Obono. Démasqués !

M. Ugo Bernalicis. Cela n'est pas l'objectif politique que nous devons poursuivre – pas le nôtre, en tout cas.

En prenant la prison comme l'alpha et l'oméga de toute réflexion, vous faites de la peine. (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) La peine de probation la plus connue est le travail d'intérêt général, mais il en existe de plus coercitives, comme la contrainte pénale.

M. Philippe Ballard. C'est bidon !

M. Ugo Bernalicis. Mise en place par Christiane Taubira, elle n'a pas été dotée d'assez de moyens pour être proposée à tous les multirécidivistes qui auraient dû y avoir droit. J'ai déposé un amendement pour faire le contraire de ce que vous envisagez. Je propose qu'en cas de récidive d'une personne déjà condamnée à de la prison ferme, le juge soit obligé de prononcer une peine de probation...

M. Antoine Léaument. Pas mal !

Mme Danièle Obono. Bonne idée !

M. Ugo Bernalicis. ...puisque la récidive prouve que la prison n'a pas fonctionné. Qu'en pensez-vous ? J'espère que cela vous ouvrira de nouveaux horizons de réflexion.

Dans tous les cas, ma proposition concourrait à faire baisser la surpopulation carcérale. L'ordre du jour devrait être consacré non pas à vos lubies bas de plafond, mais à un mécanisme de régulation carcérale, car l'enfer règne en prison pour tout le monde, pour les surveillants pénitentiaires autant que pour les détenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Colette Capdevielle applaudit aussi. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Les conditions de vie des uns sont les conditions de travail des autres. Réguler la population carcérale est urgent et vous, qui êtes si prompts à défendre les surveillants pénitentiaires, devriez être à la hauteur de la situation ! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

M. le président. La parole est à Mme Colette Capdevielle.

Mme Colette Capdevielle. Laisser entendre à nos concitoyens, comme vous le faites, qu'il suffirait de créer des peines planchers pour qu'il n'y ait plus de récidivistes constitue une supercherie. C'est cela, le populisme pénal ! Vous n'inventez rien et vous vous contentez de recycler des mesures de M. Sarkozy et de Mme Dati qui n'ont pas fonctionné. Il est vrai que le recyclage est à la mode... (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Le rétablissement des peines planchers ne fera jamais reculer la délinquance. C'est comme croire qu'un bon coup de marteau peut réparer une montre.

La philosophie même des peines planchers est contestable, car l'expérience et des études sérieuses ont démontré qu'aucune corrélation n'existait entre taux d'incarcération et taux de délinquance. Surtout, ne nous dites pas que la justice est laxiste ! En réalité, la réponse pénale s'est durcie au cours des vingt dernières années : toutes les études indiquent...

Mme Danièle Obono. Mais ils n'aiment pas la science !

Mme Colette Capdevielle. ...que le nombre d'années de prison ferme a augmenté de près de 70 %.

M. Philippe Ballard. C'est normal, car il y a de plus en plus de délinquants !

Mme Colette Capdevielle. Il est certain que les peines planchers ont entraîné mécaniquement davantage d'incarcérations, sans régler la question de la récidive. Après sept années de politique pénale fondée sur le seul affichage de la répression, le constat d'échec est là : non seulement la délinquance ne recule pas, mais en plus, nos prisons sont pleines à craquer. J'appelle l'attention de M. le garde des sceaux sur l'alerte lancée la semaine dernière auprès des présidents de cours d'appel par le directeur interrégional des services pénitentiaires d'Occitanie – et non par un hurluberlu syndicaliste et gauchiste comme entendu en commission – sur la situation des prisons du Sud de la France et, plus particulièrement, sur celle de la maison d'arrêt de Nîmes, qui est prête à exploser. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et LFI-NFP.*) Cet établissement a atteint le taux d'occupation record de 240 % avec 480 détenus pour 200 places. Nîmes est pourtant située dans une circonscription RN !

Que proposez-vous en tant qu'élus face à cette situation ? Faut-il empiler les matelas ? Mettre les détenus les uns sur les autres ?

Mme Anne-Laure Blin et M. Philippe Ballard. Il faut construire des prisons !

Mme Colette Capdevielle. Comme pour le logement social, quand on en propose, vous ne voulez pas de places de prison chez vous !

Mme Anne-Laure Blin. Si ! Chez moi, dans le Maine-et-Loire, il y a un projet que j'attends !

Mme Colette Capdevielle. Votre réponse est toujours irresponsable ; vous êtes des irresponsables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

Ignorer la réalité comme vous le faites est trop facile. Vous savez qu'aggraver cette surpopulation serait irresponsable et que la livraison de 15 000 nouvelles places de prison ne pourra intervenir à court ou à moyen terme. Si vous vous intéressez un tant soit peu à la réalité des prisons, aux conditions de travail qui y règnent, à la souffrance des personnels pénitentiaires, vous retireriez cette proposition de loi inutile et dangereuse. (*M. Antoine Léaument applaudit.*)

M. José Beaurain. On les visite toutes !

Mme Colette Capdevielle. Les fonctionnaires nous alertent sur ces terribles conditions, qui leur causent des difficultés insurmontables et qui sont totalement inadaptées à la réinsertion des condamnés.

Enfin, l'obligation de double motivation que vous voudriez imposer aux magistrats pour déroger aux peines planchers – comme s'ils n'avaient que cela à faire – représente une complexité supplémentaire, un alourdissement de leur charge de travail et une preuve de votre manque de confiance à leur égard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Que vous ne respectiez ni l'indépendance des magistrats ni le principe de l'individualisation des peines est très préoccupant.

Le Parti socialiste a l'ardente volonté de proposer à nos concitoyens des mesures concrètes et efficaces. Sans angélisme, que les auteurs d'infractions s'amendent, que les

hommes et les femmes emprisonnés sortent meilleurs de détention et qu'ils puissent se réinsérer devraient être des priorités à même de nous rassembler. Malheureusement, cela ne vous intéresse pas ! L'efficacité dans le traitement de la récidive n'est pas votre souci, qui réside seulement dans le marketing populiste qui imprègne toutes vos propositions de loi. (*Mêmes mouvements.*) Plutôt que vous attaquer aux causes réelles de la délinquance, vous continuez de tenter de faire croire que punir toujours plus sévèrement serait efficace.

Mme Anne-Laure Blin. L'angélisme de la gauche...

Mme Colette Capdevielle. Pour le groupe Socialistes et apparentés, la sécurité est une question sérieuse qui doit être traitée avec intelligence et non brutalement.

M. Philippe Ballard. Ça n'a pas fonctionné quand vous étiez au pouvoir !

Mme Colette Capdevielle. La peine juste est dans la nuance – mais la nuance n'est pas votre fort. Les peines justes sont les peines de probation ou de contrainte pénale, pas celles distribuées automatiquement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Andrée Taurinya applaudit également. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Votre proposition est comme votre parti politique : inutile et dangereuse ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes SOC, dont les députés se lèvent, et sur les bancs des groupes LFI-NFP et Dem.*)

M. le président. Les journées de niche parlementaire, à minuit, les carrosses se transforment en citrouilles – c'est d'ailleurs bien la date pour cela ! – et le plancher et le plafond convergent. Il reste toutefois cinq minutes avant l'échéance. La parole est donc à M. Ian Boucard.

M. Ian Boucard. Je ne vous surprendrai pas en vous annonçant que le groupe Droite républicaine est favorable au rétablissement des peines planchers (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe RN*) créées par le président Nicolas Sarkozy et mises en œuvre par l'excellente garde des sceaux Rachida Dati. Je souhaite d'ailleurs à M. Didier Migaud de marquer le ministère de la justice de son empreinte comme l'a fait Mme Rachida Dati, qu'il côtoie au sein du Gouvernement.

L'ensemble de nos collègues de gauche qui sont intervenus n'ont eu à la bouche qu'un seul mot d'ordre : la défense et la protection des délinquants et des voyous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe RN.*) Au sein du groupe Droite républicaine, nous voulons protéger les victimes (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et UDR, ainsi que sur quelques bancs du groupe RN*), nous voulons protéger les honnêtes gens, nous voulons protéger les Françaises et les Français qui constatent chaque jour que la délinquance augmente, que les délinquants sont de plus en plus violents et que leurs méfaits s'étendent à tout le pays, zones rurales comprises, alors qu'ils étaient précédemment circonscrits aux grandes métropoles. C'est la raison pour laquelle nous faisons du rétablissement des peines planchers une priorité absolue.

Vous ne gagnerez jamais à vous adresser en permanence aux délinquants, même s'ils sont souvent vos électeurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs des groupes RN et UDR.*) Préoccupez-vous un peu des honnêtes gens, des classes modestes dont vous prétendez vous faire les avocats mais que, dans cette assemblée, vous ne défendez jamais !

M. Jean-Pierre Taite. On a gardé le meilleur orateur pour la fin !

M. Ian Boucard. À notre collègue Bernalicis qui aime bien les statistiques, je vais en donner une très intéressante pour éclairer nos débats. En 2023, près de 40 % des condamnés en récidive légale avaient déjà été jugés coupables au moins trois fois (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR*) et, dans près d'un cas sur deux, pour des faits de violence. Cela signifie que malgré une première condamnation, puis une deuxième, et souvent une troisième, ces individus ont récidivé.

M. Ugo Bernalicis. Donc, ça ne marche pas ! Merci, monsieur Boucard !

M. Ian Boucard. Il n'y a plus de peines planchers aujourd'hui : vous les avez supprimées avec vos collègues socialistes. Il faut suivre ! (*Sourires.*)

M. Ugo Bernalicis. Mais c'était pareil !

M. Ian Boucard. Le système que vous défendez ne fonctionne donc pas. Les peines planchers visent à imposer des sanctions minimales pour les récidivistes. Elles ne suppriment en rien l'individualisation des peines par les juges...

Mme Anne-Laure Blin. Tout à fait !

M. Ian Boucard. ...à laquelle, à juste titre, M. le garde des sceaux est très attaché, mais elles envoient un signal clair : la société ne tolère pas la récidive. Face à des individus qui continuent à commettre des délits graves malgré leurs condamnations, il est nécessaire d'agir avec fermeté.

M. Jean-Pierre Taite. Évidemment !

M. Ian Boucard. L'expérience de la période 2007-2014 pendant laquelle les peines planchers étaient en vigueur est d'ailleurs instructive. Contrairement à ce qui a été dit, entre ces deux dates, le taux de récidive a diminué de 5 à 10 % pour les délits les plus graves. Cela prouve que des peines claires et fermes peuvent avoir un effet dissuasif.

Les peines planchers, c'est aussi avoir une pensée pour les victimes, celles et ceux qui vivent avec le traumatisme de ces actes de violence. En garantissant des peines minimales pour les récidivistes, nous faisons preuve, non de répression aveugle, mais de respect pour les victimes et pour leur besoin de justice.

Il s'agit non pas de nier l'importance de la réinsertion, mais de comprendre que la fermeté judiciaire a un rôle à jouer dans la dissuasion : lorsque l'on sait qu'une peine significative

sera inévitable en cas de récidive, l'incitation à renoncer à la délinquance est réelle. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

Le groupe Droite républicaine avait, autour de Laurent Wauquiez,...

M. Antoine Léaument. Il n'est plus là ! Il dîne pour 2 000 euros !

M. Ian Boucard. ...déposé des amendements en vue d'améliorer ce texte. Comme je vous l'avais dit en commission, madame la rapporteure, nous voulions cibler singulièrement ceux qui agressent les dépositaires de l'autorité publique, dans un esprit proche de celui de la proposition de loi que le groupe Horizons avait présentée l'année dernière. Un autre amendement visait à resserrer le champ d'application de l'article 2, qui avait provoqué moult débats en commission, autour de ce qui constituerait un retour à la loi Sarkozy de 2007. Nous n'aurons malheureusement pas le temps d'en débattre. Toutefois, je suis persuadé que d'autres niches parlementaires nous donneront l'occasion de rétablir enfin les peines planchers, une mesure à laquelle les Français aspirent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR, RN et UDR.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, lundi 4 novembre, à 10 heures :

Suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 ;

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2025.

La séance est levée.

(*La séance est levée à minuit.*)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra